BANQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Bulletin Economique et Statistique

BES N° 02 - juillet 2018

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....5
Liste des sigles et abréviations.....7
Comité de Validation.....9
Avant-Propos.....11

I. Evolutions économiques, monétaires et financieres récentes.....13
Synthèse.....13

1. Environnement international.....14
2. Secteur réel de la CEMAC.....19
3. Balance des paiements et compétitivité.....28
4. Secteur public.....29
5. Monnaie et crédit.....32

Conclusion.....39

II. Etude et analyse 41

A. Etude
« Créer un environnement économique et règlementaire favorable aux PPP en Afrique Centrale »……41

B. Analyse
Transformation structurelle des économies de la CEMAC : une nouvelle approche.....51

LISTE DES TABLEAUX

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires.....14
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC.....16
T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales.....18
T4 : Taux de croissance des Etats de la CEMAC.....19
T5 : Contribution à la croissance.....20
T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois.....23
T7 : Variation en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation.....24
T8 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation.....25
T9 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation de la CEMAC.....26
T 10 : Compétitivité.....28
T 11 : Finances publiques.....29
T 12 : Evolution de la dette publique extérieure.....29
T 13 : Balance commerciale.....30
T 14 : Solde de la balance des paiements.....31
T 15 : Evolution des réserves.....33
T 16 : Agrégats de monnaie et de crédit.....35
T 17 : Taux directeurs de la BEAC.....37
T 18 : Projets d'infrastructures en Afrique Centrale.....42
T 19 : Identification des catégories de PPP.....43
T 20 : Règlementation et institutions PPP en zone CEMAC.....45

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BEAC	**:**	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BCEAO	**:**	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BES	**:**	Bulletin Economique et Statistique
BCE	**:**	Banque Centrale Européenne
BoE	**:**	*Bank of England*
BoJ	**:**	*Bank of Japan*
CEMAC	**:**	Commission Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CPM	**:**	Comité de Politique Monétaire
FED	**:**	Réserve Fédérale Américaine
FMI	**:**	Fonds monétaire international
PIB	**:**	Produit Intérieur Brut
RDC	**:**	République Démocratique du Congo
TCM	**:**	Taux Créditeur Minimum
TCER	**:**	Taux de Change Effectif Réel
TIAO	**:**	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	**:**	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
WEO	**:**	*World Economic Outlook*
UEMOA	**:**	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

COMITÉ DE VALIDATION

La coordination de la publication du BES est assurée par un Comité de validation. Celui-ci a pour responsabilité principale de valider les articles et les études proposés pour publication dans le Bulletin. Il veille également au respect des dates de parution du Bulletin. Il est composé comme suit :

PRÉSIDENT :
NSOM Blaise Eugène, Directeur Central des Etudes et de la Stabilité Financière

VICE-PRÉSIDENT :
le Directeur Central de la Recherche

MEMBRES :

DIFFO NIGTIOPOP Georges,
1er Adjoint au Directeur Central des Etudes et de la Stabilité Financière

MVOU Martial,
1er Adjoint au Directeur Central de la Recherche

MVONDO Emile Thierry,
2ème Adjoint au Directeur Central de la Recherche

MOUNKALA Evrard Ulrich Herménégilde,
2ème Adjoint au Directeur Central des Etudes et de la Stabilité Financière

MBOMPIEZE Jean Réné,
Chef du Service de l'Environnement International, Publication et Documentation

MBOHOU Christelle Louisa,
Adjointe au Chef du Service de l'Environnement International,
Publication et Documentation

GOMBA EBIKILI Claise Borgia,
Service de la Conjoncture et des Statistiques Sectorielles

ANYE SIRI Priscilla,
Service de l'Environnement International, Publication et Documentation ;

AVANT-PROPOS

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), à travers la publication de ce deuxième numéro du Bulletin Economique et Statistique (BES) montre un peu plus sa détermination à renforcer la fonction « Etudes » en son sein. En effet, le BES est un support de diffusion des analyses produites par ses cadres et par les chercheurs de la CEMAC. Ces analyses portent sur les évolutions économiques, monétaires et financières de la sous-région, sur l'environnement de la politique monétaire, ainsi que sur des thématiques ayant trait aux missions statutaires de la Banque Centrale. Le Bulletin est destiné au grand public.

Les contributions au BES proviennent ainsi des notes d'analyses élaborées par les Services de la Banque Centrale, des réflexions menées par son personnel, et des études extérieures soumises par les ressortissants de la CEMAC, dans les domaines d'intérêt pour la politique monétaire. Toutes les informations pertinentes tirées des Rapports d'Agence élaborés par les différents Centres de la BEAC sont également utilisés pour enrichir le Bulletin.

Le BES est structuré en trois parties, dont la première qui traite des évolutions économiques, monétaires et financières, la deuxième qui présente des « Etudes » produites à l'intérieur ou l'extérieur de la Banque et la troisième partie statistique qui communique sur les projections des indicateurs et agrégats macroéconomiques faites par les services de la Banque. Les publications dans le BES sont faites soit à l'initiative des contributeurs, soit en réponse aux appels à contributions lancés par la BEAC. Le Bulletin est publié quatre fois par an, prioritairement sous forme numérique, notamment via le site web et la messagerie interne de la Banque Centrale.

S'agissant de **l'activité économique** des pays de la CEMAC, elle s'est déroulée dans un contexte caractérisé, au plan international par le renforcement de la reprise de l'activité économique mondiale et une légère montée des cours des principaux produits de base exportés par les pays de la CEMAC[1] , et au plan interne, par une hausse de la production pétrolière et un repli continu des investissements publics, ces résultats ont été révisés par les services de la Banque[2] . Pour l'année 2018, les prévisions de croissance ont été révisées à la hausse à + 2,5 % (+ 6,1 % pour le secteur pétrolier et + 1,8 % pour le secteur non pétrolier), contre une prévision initiale de +1,9 % (+ 0,7 % pour le secteur pétrolier et +2,1 % pour le secteur non pétrolier). Sur le front des prix, ils remonteraient à 1,6 % en moyenne annuelle, tandis que le solde budgétaire, base engagements, dons compris, deviendrait excédentaire à + 0,5 % du PIB, et celui du compte courant se creuserait à - 4,3 % du PIB. Concernant la masse monétaire, elle devrait progresser de 7,1 %, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établirait à 60,7 %.

Des **risques** pèsent néanmoins sur ces évolutions, à savoir : i) un dérapage éventuel dans l'exécution des programmes avec le FMI, qui impacterait négativement les décaissements des appuis budgétaires, ii) une chute brutale et imprévue des prix du baril pétrole, qui exercerait une pression supplémentaire sur les soldes budgétaires et extérieurs et sur le secteur financier, iii) la résurgence des tensions de trésorerie dans le système bancaire sous-régional, et iv) un resserrement plus rapide que prévu de la politique monétaire de la Réserve Fédérale aux Etats-Unis.

Pour le présent numéro du BES, une **étude et une note d'analyse** sont présentées dans la deuxième partie du document ; l'étude porte sur les partenariats public-privé avec pour titre« Créer un environnement économique et règlementaire favorable aux PPP en Afrique Centrale », un thème central pour les pays de la CEMAC qui font face à des difficultés pour assurer le financement de leur développement. La note d'analyse, qui porte sur les transformations structurelles profondes des économies de la CEMAC, est une forme de plaidoyer qui s'inscrit en droite ligne des actions d'envergure déjà menées pas le Banque Centrale dans ce domaine, notamment la Conférence de Haut Niveau sur la diversification des Economies de la organisée en 2013 à Libreville au Gabon.

La BEAC encourage vivement les chercheurs et cadres des administrations publiques et privés des pays de la CEMAC à soumettre leurs travaux pour contribuer à la réflexion sur l'émergence des pays de la CEMAC.

Blaise Eugène NSOM
Président du Comité de Validation

[1]A partir de l'Indicateur calculé par la BEAC en tenant compte du poids de chaque produit dans le total des exportations de la CEMAC.
[2]Revue de l'exercice de Programmation Monétaire au cours de la période mai-juin 2018.

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES

Synthèse

Au cours du premier trimestre 2018, l'activité économique mondiale s'est accélérée en raison principalement de l'augmentation de l'investissement dans les pays avancés et du raffermissement de la demande globale. Par ailleurs, des signes de reprise dans plusieurs pays exportateurs de produits de base et la persistance d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents d'Asie ont été observés. Ainsi, selon les *Perspectives de l'économie mondiale* publiées en avril 2018 par le FMI, le taux de croissance mondiale devrait s'établir à 3,9 % en 2018 comme en 2019, contre 3,8 % en 2017. Cette croissance résulterait d'un renforcement de l'investissement, en particulier dans les pays avancés, et du commerce international, ainsi que du regain des prix des produits de base. Dans l'ensemble, *les pays développés* ont enregistré une croissance de 2,3 % en 2017, après 1,7 % en 2016, et ce rythme pourrait atteindre 2,5 % en 2018. *Les pays émergents et en développement*, ont quant à eux enregistré une croissance de 6,5 % en 2017, et le FMI projette une croissance au même taux pour 2018.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique devrait légèrement rebondir en 2018, en raison principalement d'une reprise fragile dans les 3 principales économies de la Sous-région que sont le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Angola. Cependant, la plupart des pays exportateurs de produits de base continueraient de subir les effets des niveaux encore trop bas des prix de ces produits. Ainsi, le FMI projette un taux de croissance du PIB réel à 3,2 % en 2018, contre 2,8 % en 2017. Sur le front des prix, l'on devrait enregistrer une atténuation notable des pressions inflationnistes, avec un taux d'inflation revenant de 11,0 % en 2017, à 9,5 % en 2018. Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'activité économique est demeurée vigoureuse au premier trimestre 2018. La progression du produit intérieur brut réel, soutenue principalement par la demande intérieure, est ressortie à 6,5 %, en glissement annuel, après 6,4 % le trimestre précédent. Pour 2018, la croissance progresserait de 3,9 %, après une hausse de 3,8 % en 2017, selon les projections du FMI. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 0,9 % au premier trimestre 2018, en demeurant stable par rapport au trimestre précédent.

Dans un contexte caractérisé, au plan international par le renforcement de la reprise de l'activité économique mondiale et une relative augmentation des cours des principaux produits de base exportés par les pays de la CEMAC, d'une part, et au plan interne, par une hausse de la production pétrolière et un repli continu des investissements publics, d'autre part, les performances réalisées en 2017 et les prévisions pour 2018 ont été révisés par les services de la Banque centrale. ***Pour l'année 2017***, le taux de croissance du PIB réel est ressorti nul (- 2,2 % pour le secteur pétrolier et + 0,5 % pour le secteur non pétrolier). Le taux d'inflation en moyenne annuelle est estimé à 0,9 %, le solde budgétaire et le solde du compte courant, tous deux déficitaires, se sont respectivement fixés à - 3,3 % du PIB et - 4,0 % du PIB. La masse monétaire a régressé de 0,4 % et le taux de couverture de la monnaie s'est fixé à 57,5 %. ***S'agissant de 2018***, la croissance est projetée à + 2,5 % (+ 6,1 % pour le secteur pétrolier et + 1,8 % pour le secteur non pétrolier). Au niveau des prix, le taux d'inflation en moyenne annuelle devrait avoisiner 1,6 %, tandis que le solde budgétaire base engagements, dons compris, deviendrait excédentaire à + 0,5 % du PIB, et celui du compte courant se creuserait à - 4,3 % du PIB. La masse monétaire devrait progresser de 7,1 %, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établirait à 60,7 %.

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

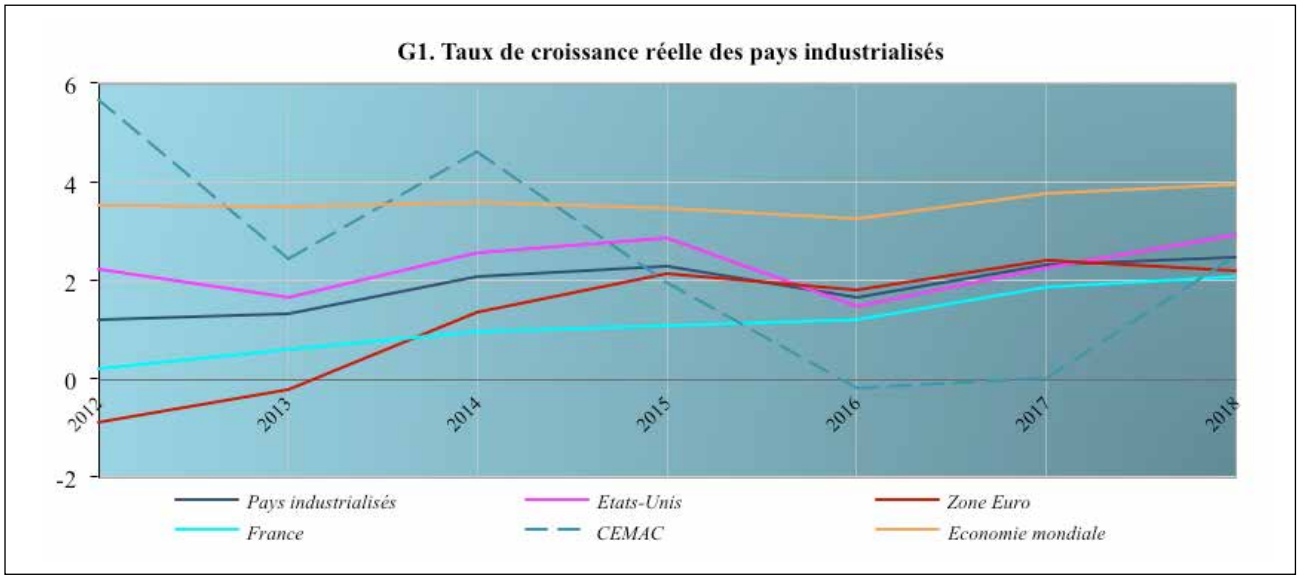
Dans l'ensemble, selon le FMI, le PIB réel croîtrait de 2,5 % en 2018 dans les pays industrialisés, après 2,3 % en 2017, Dans les pays émergents et en développement, il resterait à 6,5 % en 2018, comme en 2017. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB réel progresserait de 2,8 % en 2017, à 3,2 % en 2018

1.1 Economie mondiale

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires

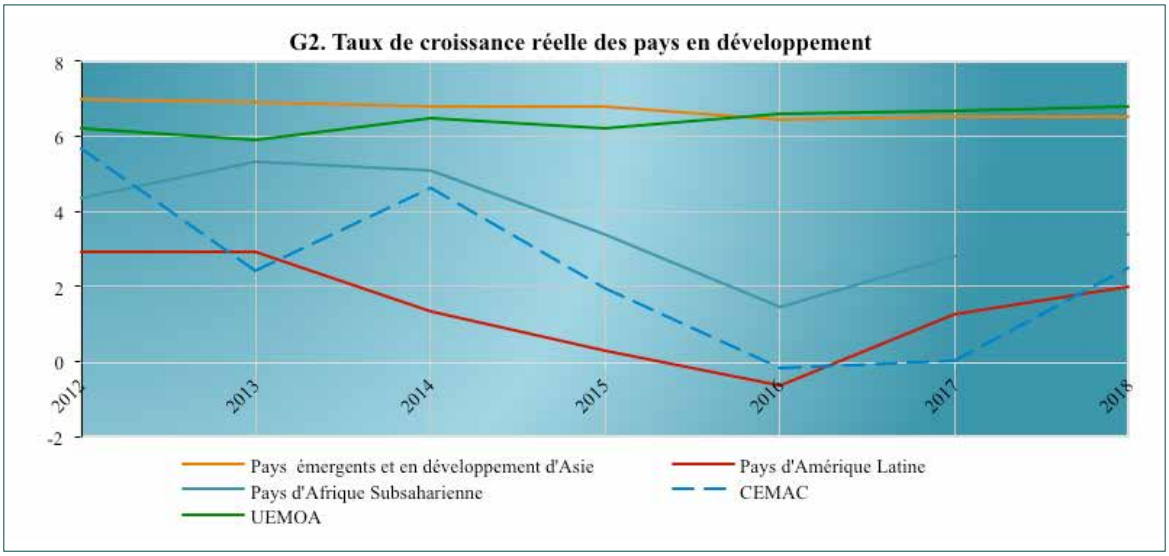
	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Estim.	2018 Prév.
Economie mondiale	3,5	3,5	3,6	3,4	3,2	3,8	3,9
Pays industrialisés	1,2	1,3	2,1	2,2	1,7	2,3	2,5
Etats-Unis	2,2	1,7	2,6	2,9	1,5	2,3	2,9
Zone Euro	-0,9	-0,2	1,3	2,1	1,8	2,4	2,2
France	0,2	0,6	0,9	1,1	1,2	1,8	2,1
Pays émergents et en développement d'Asie	7,0	6,9	6,8	6,8	6,4	6,5	6,5
Chine	7,9	7,8	7,3	6,9	6,7	6,8	6,6
Inde	6,6	5,6	6,6	7,5	7,1	6,7	7,4
Pays d'Amérique Latine	3,0	2,9	1,2	0,1	-0,7	1,3	2,0
Russie	4,0	3,5	1,3	0,7	-0,2	1,8	1,7
Pays d'Afrique Subsaharienne	4,4	5,3	5,1	3,4	1,4	2,8	3,4
CEMAC	5,7	2,4	4,6	1,9	-0,2	0,0	2,5
UEMOA	6,2	5,9	6,5	6,2	6,6	6,7	6,8
Afrique du Sud	2,2	2,5	1,8	1,3	0,6	1,3	1,5
Nigeria	4,3	5,4	6,3	2,7	-1,6	0,8	2,1

Sources : *Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'avril 2018), Base de données du WEO (avril 2018), BEAC, BCEAO.*



Sources : *Perspectives économiques du FMI (mise à jour de janvier 2018), Base de données du WEO (avril 2018), BEAC, BCEAO.*

G2. Taux de croissance réelle des pays en développement

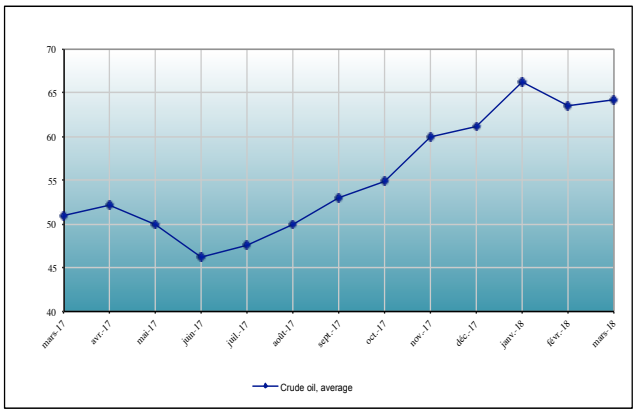


Sources : *Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'avril 2018), Base de données du WEO (avril 2018), BEAC, BCEAO.*

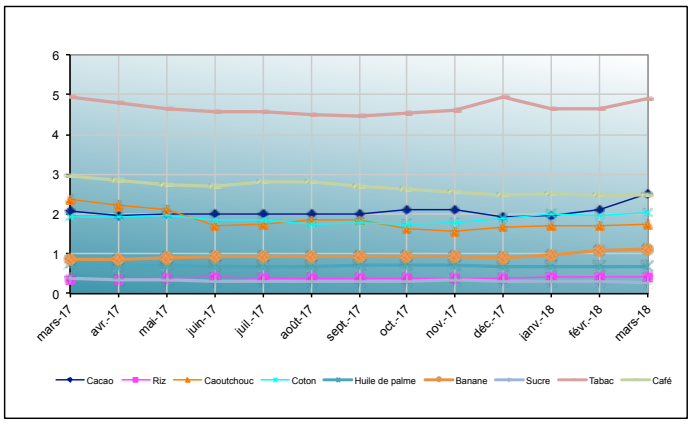
1.2 Marché de produits de base

Au premier trimestre 2018, les cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC se sont, pour la plupart, inscrits à la hausse. Au total, l'indice composite des cours mondiaux des produits de base exportés s'est accru de 8,7 % par rapport au dernier trimestre de l'année 2017.

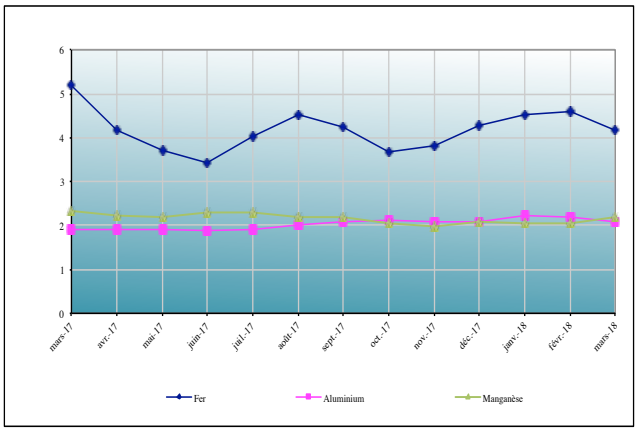
G3. Cours du pétrole



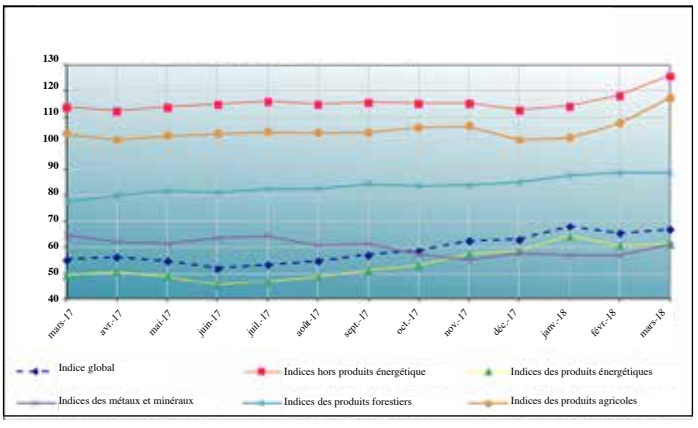
G4. Cours des produits agricoles d'exportation



G5. Cours des métaux non précieux



G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)



Source : *Banque Mondiale*

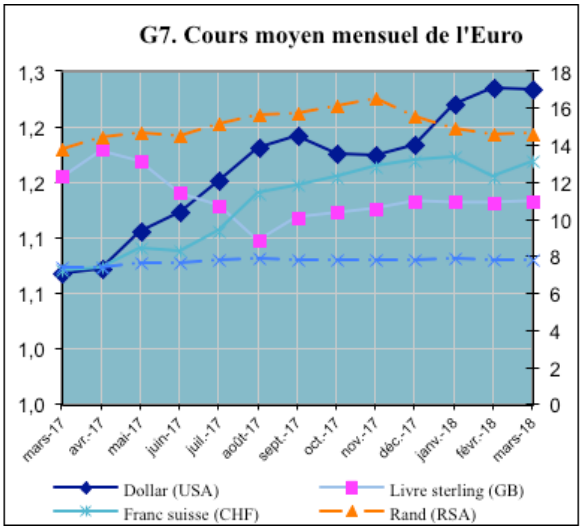
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC

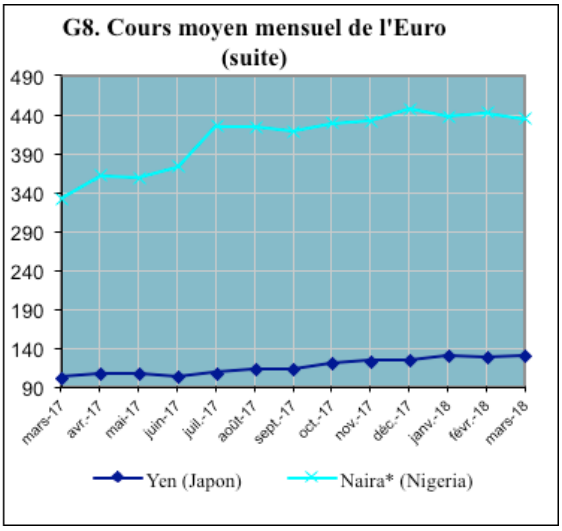
Produit	Unité	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	fév-18	mars-18
Pétrole														
Crude oil, average	$/baril	50,9	52,2	49,9	46,2	47,7	49,9	53,0	54,9	59,9	61,2	66,2	63,5	64,2
Gaz naturel et méthanol														
Europe	$/mmbtu	2,9	3,1	3,1	2,9	3,0	2,9	3,0	2,9	3,0	2,8	3,9	2,7	2,7
Etats-Unis	$/mmbtu	5,4	5,2	5,4	5,4	5,2	5,3	5,5	6,1	6,0	6,6	7,6	6,9	7,0
Japon	($/mmbtu)	7,7	8,2	8,5	8,3	8,3	8,3	8,1	7,8	7,9	8,1	8,7	9,2	9,4
Bois														
Bois bruts, fob	$/m^3	287,3	299,1	307,6	312,1	316,5	324,5	325,0	321,1	320,8	322,6	333,3	338,8	341,2
Bois sciés, fob	$/m^3	591,2	605,3	619,4	613,2	622,3	621,2	637,7	632,5	633,4	642,2	661,1	670,1	669,4
Fer	$/dmtu	87,7	70,2	62,4	57,5	67,7	76,1	71,5	61,7	64,2	72,3	76,3	77,5	70,4
Aluminium	$/mt	1 901,5	1 921,2	1 913,0	1 885,3	1 903,0	2 030,0	2 096,5	2 131,5	2 097,4	2 080,5	2 209,7	2 181,8	2 069,2
Diamant	$/carat	151,4	151,4	151,4	151,4	151,4	151,4	151,4	151,4	151,4	151,4	154,8	154,8	154,8
Or	$/troy oz	1 231,4	1 266,9	1 246,0	1 260,3	1 236,9	1 283,0	1 314,1	1 279,5	1 281,9	1 264,5	1 331,3	1 330,7	1 324,7
Manganèse	$/kg	2,3	2,2	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,2
Cacao	$/kg	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	1,9	2,0	2,1	2,5
Riz	$/mt	359,0	363,0	390,0	421,5	399,8	385,1	389,2	381,2	386,5	392,2	413,9	409,8	415,4
Caoutchouc	$/kg	2,3	2,2	2,1	1,7	1,7	1,8	1,9	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8
Coton	$/kg	1,9	1,9	2,0	1,9	1,9	1,7	1,8	1,7	1,8	1,9	2,0	1,9	2,0
Huile de palme	$/mt	734,0	685,0	727,0	677,0	663,0	674,0	724,0	721,0	716,0	672,0	677,0	663,0	681,0
Banane	$/kg	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
Sucre	$/kg	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Café	US cents/kg	2,9	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Gomme arabique	$/tonne	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 742,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8
Viande de bœuf	$/kg	4,2	4,3	4,4	4,5	4,5	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,3	4,3
Indice composite (cours exprimés en dollars) - Base 100 : année 2012 -														
Indice global		55,1	56,0	54,6	51,9	53,0	54,5	56,9	58,4	62,1	62,7	67,6	65,1	66,5
Indice hors produits énergétique		113,7	112,0	113,7	114,6	115,7	114,5	115,5	115,1	114,9	112,6	113,9	118,0	125,3
Indices des produits énergétiques		49,2	50,5	48,7	45,3	46,5	48,4	51,2	53,0	57,4	58,4	64,0	60,4	61,2
Indices des métaux et minéraux		64,6	62,1	61,3	63,5	64,3	60,8	61,3	57,2	55,0	57,7	57,0	57,0	60,8
Indices des métaux et minéraux		77,6	79,7	81,6	81,1	82,3	82,5	84,4	83,6	83,7	84,8	87,3	88,5	88,6
Indice des produits agricoles		103,6	101,1	103,0	103,6	104,3	103,9	104,2	105,9	106,5	101,1	102,1	107,7	117,3

Source : *Banque Mondiale*

1.3 Marchés financiers et orientations des principales banques centrales

Sur le marché des changes, l'euro a enregistré, en moyenne mensuelle, une hausse continue par rapport au dollar, de mars 2017 à mars 2018. Le processus de normalisation des politiques monétaires des pays industrialisés, à l'exception du Japon, qui se traduit par un rehaussement des taux directeurs et une réduction de la taille des bilans des banques centrales, se poursuit avec les dernières hausses des taux directeurs de la FED et de la Banque Centrale de Chine. En moyenne mensuelle, l'euro s'échangeait à 1,1699 dollar en mai 2018 contre, 1,2454 dollar en janvier 2018, soit une baisse de 6,5 %.





Source : *Banque de France*

L'examen des politiques monétaires de quelques banques centrales dans le monde montre qu'en dehors du Japon, le processus de normalisation des politiques monétaires des pays industrialisés se poursuit; l'on observe ainsi un rehaussement des taux directeurs et une réduction de la taille des bilans de plusieurs banques centrales. En Afrique subsaharienne, à l'exception de la RDC et de l'Afrique du Sud qui ont assoupli leurs conditions d'intervention, les autres banques centrales ont poursuivi leurs politiques monétaires accommodantes. Toutefois, en s'appuyant sur l'accélération de la croissance mondiale, les marchés financiers anticipent des hausses successives des taux directeurs en 2018 et même au-delà, dans la quasi-totalité des pays industrialisés.

T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales

(en pourcentage)

	Juin - 17	Juil -17	Août -17	Sept -17	Oct -17	Nov -17	Déc -17	Janv -18	Févr -18	Mars -18	Avril -18	Mai -18	Juin -18
Fédéral Reserve (Fed)													
Taux des Fonds Fédéraux	1,00-1,25	1,00-1,25	1,00-1,25	1,00-1,25	1,00-1,25	1,00-1,25	1,25-1,50	1,25-1,50	1,25-1,50	1,25-1,50	1,25-1,50	1,50-1,75	1,75-2,00
Bank of Japon (BoJ)													
Taux au jour le jour	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10
Bank of England (BoE)													
Taux de prise en pension	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Banque du Canada													
Taux de refinancement	0,50	0,75	0,75	1,00	1,00	1,00	1,00	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Banque Centrale Européenne (BCE)													
Taux des principales opérations de refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'intérêt de la BCEAO													
Taux des pensions	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Taux d'injection de liquidités	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50

Sources : *Fed, BoE, BoJ, Banque du Canada, BCE et BCEAO*

2. SECTEUR RÉEL DE LA CEMAC

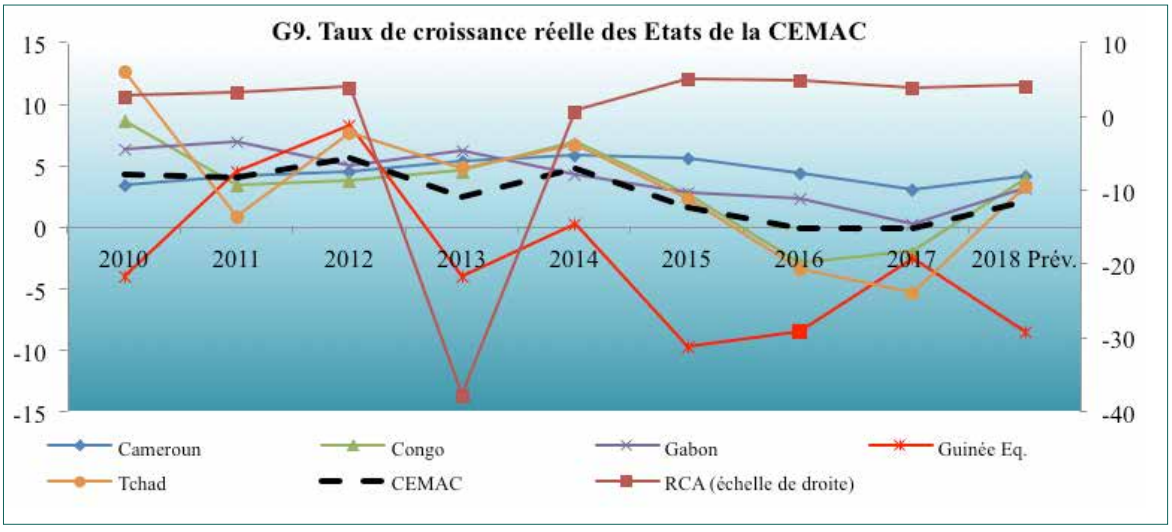
2.1 Activité

Les prévisions réalisées par la BEAC de mai/juin 2018, mettent en exergue une reprise de l'activité économique pour la CEMAC, avec un taux de croissance de 2,5 % en 2018, après une croissance nulle en 2017 et - 0,2 % en 2016. Ceci est en lien principalement avec le rebond des activités dans le secteur pétrolier et la reprise des activités dans le secteur non pétrolier. Le secteur pétrolier enregistrerait une croissance de + 6,1 % en 2018 (après une prévision initiale de + 0,7 %), contre - 2,2 % en 2017. Le secteur non pétrolier quant à lui connaitrait une croissance moindre, à + 1,8 % en 2018, comparée à + 2,1 % initialement attendue, après + 0,5 % en 2017. En terme de contribution, l'apport du secteur pétrolier serait de + 1,0 point en 2018 (au lieu de - 0,7 point initialement attendu), contre - 0,4 point en 2017, et celui du secteur non pétrolier passerait à + 1,5 point en 2018 (après une prévision de + 1,3 point initialement attendue), contre 0,4 point un an plus tôt.

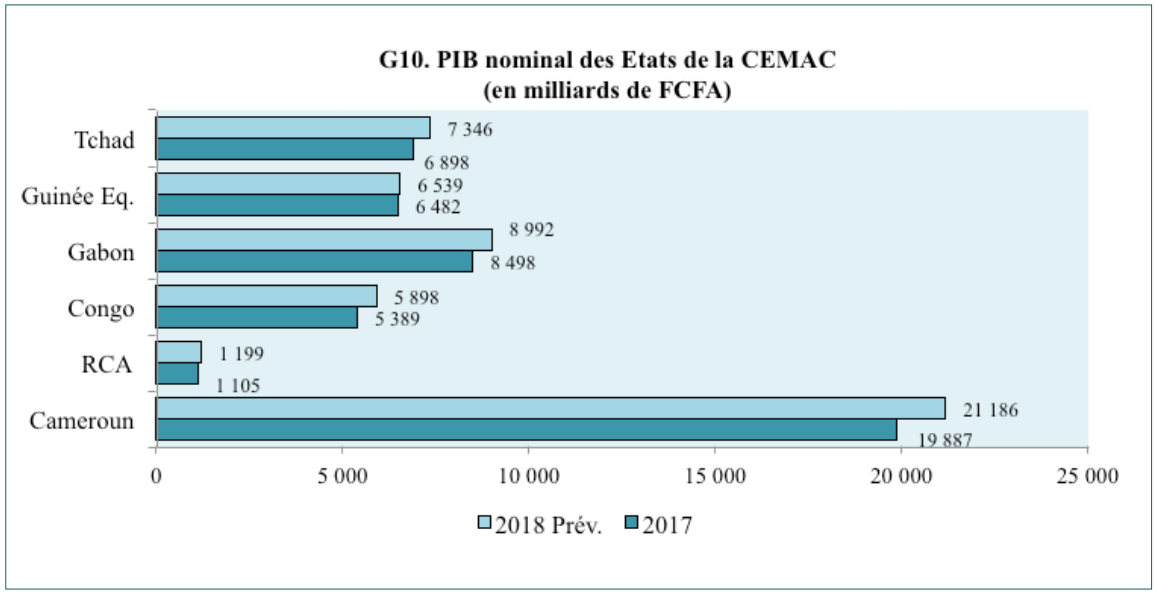
T4 : Taux de croissance des Etats de la CEMAC

	Taux de croissance nominale (en %)			Taux de croissance réelle (en %)			Taux de croissance du PIB réel hors pétrole (en %)		
	2016	2017 Estim.	2018 Prév.	2016	2017 Estim.	2018 Prév.	2016	2017 Estim.	2018 Prév.
Cameroun	4,5	4,1	6,5	4,5	3,2	4,1	5,1	4,6	4,2
République Centrafrique	6,6	6,4	8,4	4,5	4,2	4,2	4,5	4,2	4,2
Congo	- 10,8	12,0	9,4	- 2,6	- 2,7	1,9	- 2,9	- 7,5	- 3,5
Gabon	- 2,1	6,8	5,8	2,1	0,1	1,9	4,0	2,7	2,3
Guinée Equatoriale	- 14,5	9,4	0,9	- 9,4	- 2,2	- 3,8	- 9,9	2,7	1,4
Tchad	- 3,2	- 1,9	6,5	- 3,6	- 4,6	5,2	- 2,1	- 3,4	2,1
CEMAC	**- 2,4**	**5,2**	**6,0**	**- 0,2**	**0,0**	**2,5**	**1,1**	**0,5**	**1,8**

Sources : *Administrations Nationales et BEAC*



Sources : *Administrations Nationales et BEAC*



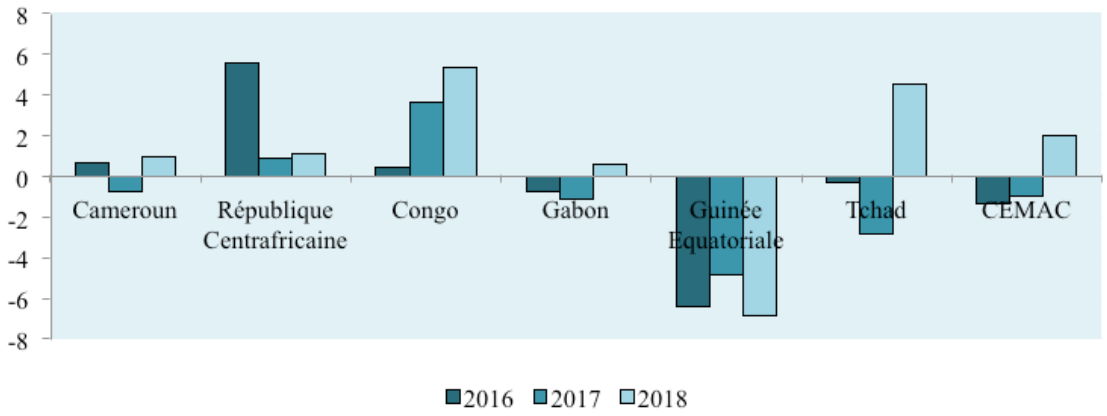
Source : *BEAC*

T5 : Contribution à la croissance

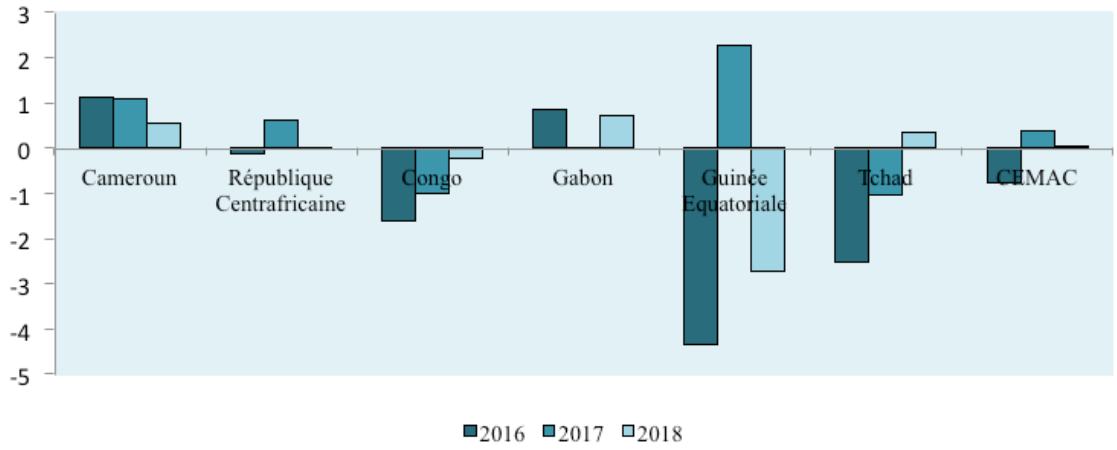
	Secteur primaire			Secteur secondaire			Secteur tertiaire			Taxes nettes sur les produits		
	2016	2017 Estim.	2018 Prév.	2016	2017 Estim.	2018 Prév.	2016	2017 Estim.	2018 Prév.	2016	2017 Estim.	2018 Prév.
Cameroun	0,7	- 0,7	1,0	1,1	1,1	0,6	2,3	2,3	2,2	1,1	1,1	0,6
République Centrafricaine	5,6	0,9	1,1	- 0,1	0,6	0,0	-0,5	2,6	3,0	- 0,1	0,6	0,0
Congo	0,4	3,7	5,4	- 1,6	- 1,0	- 0,2	- ,6	- 4,7	- 2,8	- 1,6	- 1,0	- 0,2
Gabon	- 0,7	- 1,1	0,6	0,9	0,0	0,7	1,8	1,0	0,6	0,9	0,0	0,7
Guinée Equatoriale	- 6,4	- 4,9	- 6,8	- 4,4	2,3	- 2,7	1,5	0,3	- 0,3	- 4,4	2,3	- 2,7
Tchad	- 0,3	- 2,8	4,6	- 2,5	- 1,0	0,3	- ,9	- 0,9	0,2	- 2,5	- 1,0	0,3
CEMAC	**- 1,3**	**- 0,9**	**1,2**	**- 0,9**	**0,4**	**0,4**	**1,3**	**0,4**	**0,7**	**0,9**	**0,0**	**- ,2**

Sources : *Administrations Nationales et BEAC*

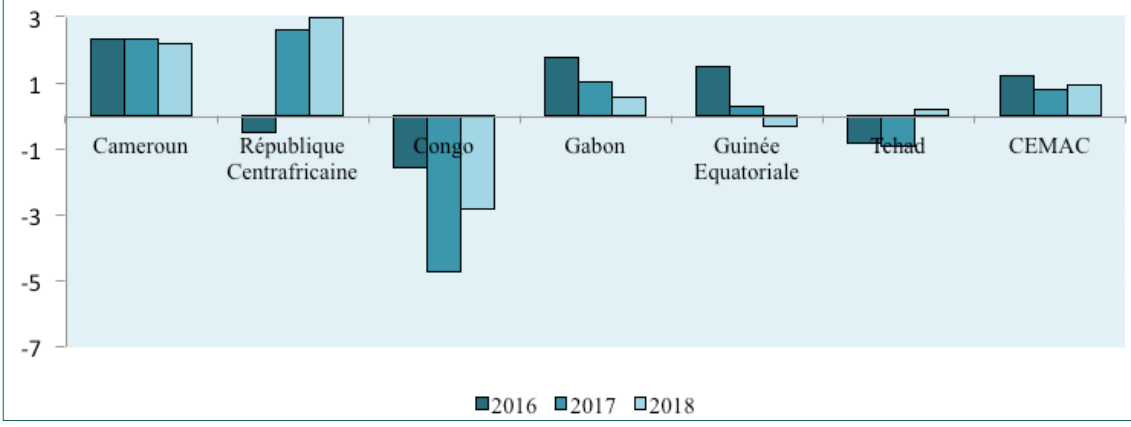
G11. Contribution du secteur primaire à la croissance



G12. Contribution du secteur secondaire à la croissance



G13. Contribution du secteur tertiaire à la croissance



2.2 Prix

Au premier trimestre de l'année 2018, les pressions inflationnistes sont restées en deçà de la norme communautaire de 3,0 % en moyenne annuelle. Le taux d'inflation en moyenne annuelle est passé de + 0,8 % en mars 2017, à + 1,1 % en mars 2018. Cette dynamique de l'indice général des prix à la consommation des ménages est observée dans tous les Etats membres, sauf en République Centrafricaine ou le taux d'inflation s'est hissé à 4,7 %, au-delà de la norme.

Par pays et sur la base des données disponibles au 31 mars 2018, l'évolution de l'inflation a été de + 4,7 % en République Centrafricaine, + 2,5 % au Gabon, + 0,9 % au Congo, + 0,5 % en Guinée Equatoriale, + 0,7 % au Cameroun, et Tchad (- 0,2 %). L'analyse en glissement annuel du niveau général des prix dans la CEMAC, fait ressortir un taux d'inflation de + 1,0 % à fin mars 2018, contre + 0,2 % à la même période en 2017. Par pays, l'inflation en glissement annuel a été de + 3,4 % au Gabon, + 1,4 % au Congo ; de + 0,7 % au Cameroun, de + 0,2 % au Tchad, -0,9 % en République Centrafricaine, et - 1,4 % en Guinée Equatoriale.

T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois

Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation													
	mars-17	**avr-17**	**mai-17**	**juin-17**	**juil-17**	**août-17**	**sept-17**	**oct-17**	**nov-17**	**déc-17**	**janv-18**	**fév-18**	**mars-18**
Cameroun	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
République Centrafrique	1,6	1,1	1,3	1,7	2,6	2,9	2,5	2,6	3,2	4,2	4,5	4,7	4,7
Congo	3,8	3,3	2,9	2,5	2,2	1,8	1,5	1,1	0,8	0,7	0,6	0,7	0,9
Gabon	2,7	2,9	3,1	3,3	3,5	3,5	3,5	3,2	2,9	2,7	2,5	2,5	2,5
Guinée Equatoriale	0,9	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,8	0,8	0,7	0,5
Tchad	- 2,7	- 4,9	- 3,5	- 1,6	0,3	- 3,1	- 2,7	- 2,2	- 1,7	- 1,1	-0,7	- 0,4	- 0,2
CEMAC*	**0,8**	**0,7**	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,7**	**0,7**	**0,9**	**1,0**	**1,0**	**1,1**
UEMOA	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Zone Euro	0,7	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,4
France	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Etats Unis	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5

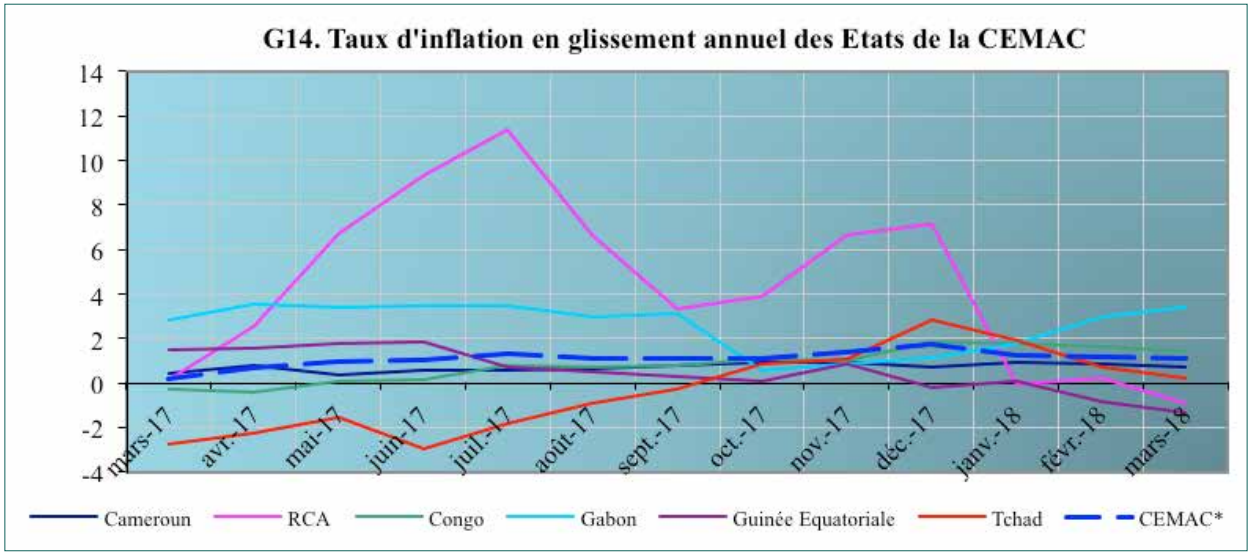
Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation													
	mars-17	**avr-17**	**mai-17**	**juin-17**	**juil-17**	**août-17**	**sept-17**	**oct-17**	**nov-17**	**déc-17**	**janv-18**	**févr-18**	**mars-18**
Cameroun	0,4	0,8	0,3	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7
République Centrafrique	0,1	2,5	6,7	9,3	11,4	6,6	3,4	3,9	6,6	7,2	- 0,1	0,2	-0,9
Congo	-0,3	- 0,4	0,0	0,1	0,8	0,7	0,8	1,0	1,0	1,8	1,7	1,6	1,4
Gabon	2,8	3,5	3,4	3,5	3,4	3,0	3,1	0,6	0,8	1,1	1,7	3,0	3,4
Guinée Equatoriale	1,5	1,6	1,8	1,9	0,7	0,5	0,3	0,1	0,9	- 0,2	0,1	- 0,8	- 1,4
Tchad	- 2,7	- 2,3	- 1,5	- 2,9	- 1,8	- 0,9	- 0,3	0,9	1,1	2,9	1,9	0,8	0,2
CEMAC*	**0,2**	**0,6**	**0,9**	**1,0**	**1,3**	**1,1**	**1,1**	**1,1**	**1,4**	**1,7**	**1,2**	**1,1**	**1,0**
UEMOA	0,8	0,3	-0,1	0,9	0,6	1,1	1,4	1,4	0,7	0,9	0,9	0,8	1,0
Zone Euro	1,5	2,2	1,4	1,3	1,3	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4	1,3	1,1	1,3
France	1,4	1,4	0,9	0,8	0,8	0,5	1,1	1,2	1,2	1,2	1,5	1,3	1,7
Etats Unis	2,0	1,8	1,4	1,0	1,2	1,5	1,2	1,7	1,9	0,9	1,7	1,9	2,1

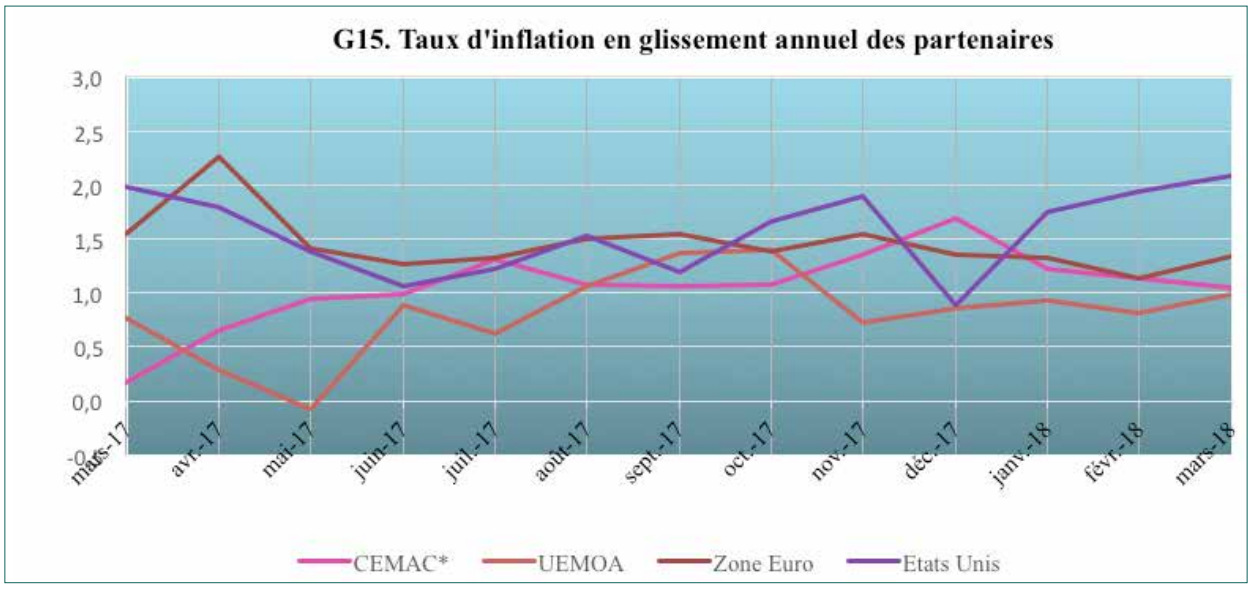
Sources : *FMI, Administrations Nationales et BEAC*

T7 : Variation en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation

	Dec-16	Janv-17	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17	Août-17	Sept-17	Oct-17	Nov-17	Déc-17
Cameroun	0,4	0,8	0,3	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7
République Centrafricaine	0,1	2,5	6,7	9,3	11,4	6,6	3,4	3,9	6,6	7,2	- 0,1	0,2	- 0,9
Congo	- 0,3	- 0,4	0,0	0,1	0,8	0,7	0,8	1,0	1,0	1,8	1,7	1,6	1,4
Gabon	2,8	3,5	3,4	3,5	3,4	3,0	3,1	0,6	0,8	1,1	1,7	3,0	3,4
Guinée Equatoriale	1,5	1,6	1,8	1,9	0,7	0,5	0,3	0,1	0,9	- 0,2	0,1	-0,8	- 1,4
Tchad	- 2,7	- 2,3	- 1,5	- 2,9	- 1,8	- 0,9	- 0,3	0,9	1,1	2,9	1,9	0,8	0,2
CEMAC	**0,2**	**0,6**	**0,9**	**1,0**	**1,3**	**1,1**	**1,1**	**1,1**	**1,4**	**1,7**	**1,2**	**1,1**	**1,0**

Sources *: Administrations nationales et BEAC*





T8 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation

Base 100 : Année 2011

POSTES DE CONSOMMATION	Mars -17	Avr -17	Mai -17	Juin -17	Juil -17	Août -17	Sept -17	Oct -17	Nov -17	Déc -17	Janv -18	Févr-18	Mars-18	Moy. Ann.*	Gli. Ann.**
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	114,0	114,7	115,7	116,5	116,8	117,0	116,8	116,3	115,9	115,6	114,0	113,9	114,1	0,6 %	0,1 %
Boissons alcoolisées et tabac	116,5	116,9	117,3	116,3	116,0	116,0	116,2	116,3	116,6	117,3	117,4	116,8	116,8	0,5 %	2,4 %
Articles d'habillement et chaussures	112,0	112,2	111,9	112,3	112,6	112,3	112,5	112,2	112,3	112,7	111,5	112,5	112,6	1,0 %	0,5 %
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	112,4	113,1	113,1	113,4	113,2	113,4	113,7	114,2	113,6	114,8	114,1	113,3	112,4	1,8 %	-0,1 %
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	114,4	114,3	114,3	114,0	114,3	114,4	114,7	114,5	114,6	115,0	114,6	114,8	115,1	0,0 %	0,6 %
Santé	107,0	107,3	107,7	107,4	107,5	107,5	107,8	108,0	108,2	108,2	111,4	112,1	112,3	3,1 %	5,0 %
Transports	119,1	119,3	119,6	119,5	119,4	119,6	119,9	119,2	119,5	120,1	121,3	122,1	122,1	1,5 %	2,5 %
Communications	90,2	91,1	90,9	90,7	90,5	90,5	90,9	90,5	90,7	91,1	91,8	91,8	92,3	1,9 %	2,4 %
Loisirs et culture	109,0	109,3	109,5	109,1	109,5	109,7	110,3	110,2	110,5	110,6	112,0	112,4	112,4	0,8 %	3,2 %
Enseignement	118,4	119,0	119,3	118,9	117,8	117,2	121,5	123,0	123,3	123,6	124,8	124,1	124,2	3,1 %	4,9 %
Restarants et hotels	120,4	121,2	121,3	121,5	121,0	121,6	121,7	121,7	122,0	122,2	122,3	122,5	123,0	1,1 %	2,2 %
Biens et services divers	115,7	116,6	117,5	116,6	117,0	117,4	117,9	118,9	117,7	118,5	118,3	118,5	118,6	1,9 %	2,6 %
Indice général national	**113,4**	**114,0**	**114,4**	**114,7**	**114,8**	**114,9**	**115,1**	**115,0**	**114,8**	**115,0**	**114,5**	**114,6**	**114,6**	**1,1 %**	**1,0 %**
Produits locaux	113,4	114,0	114,4	114,7	114,8	114,9	115,1	115,0	114,8	115,0	114,5	114,6	114,6	-	1,0 %
Produits importés														-	-
Indice hors alimentation	113,0	113,5	113,6	113,6	113,5	113,6	114,1	114,1	114,1	114,7	114,8	115,0	114,9	1,5 %	1,6 %
Indice hors Transports	110,1	110,6	110,7	110,6	110,6	110,7	111,2	111,2	111,2	111,7	111,9	112,0	112,1	1,3 %	1,8 %
Indice hors alimentation et transports	111,9	112,4	112,5	112,5	112,4	112,5	113,0	113,2	113,0	113,6	113,6	113,6	113,5	1,5 %	1,5 %

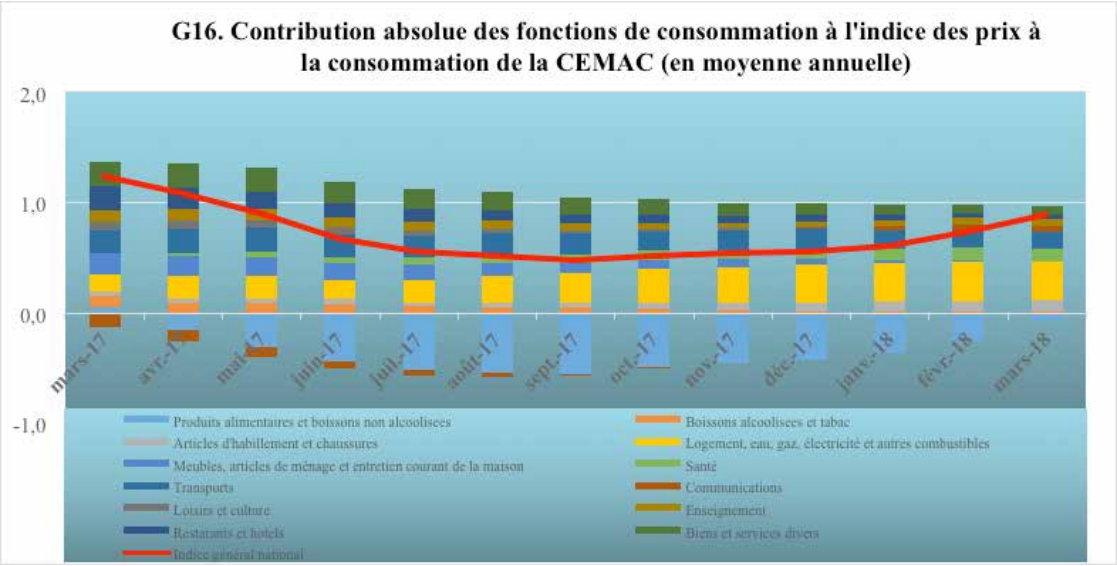
Sources : *Administrations nationales et BEAC*
(*) Moyenne annuelle, (**) Glissement annuel

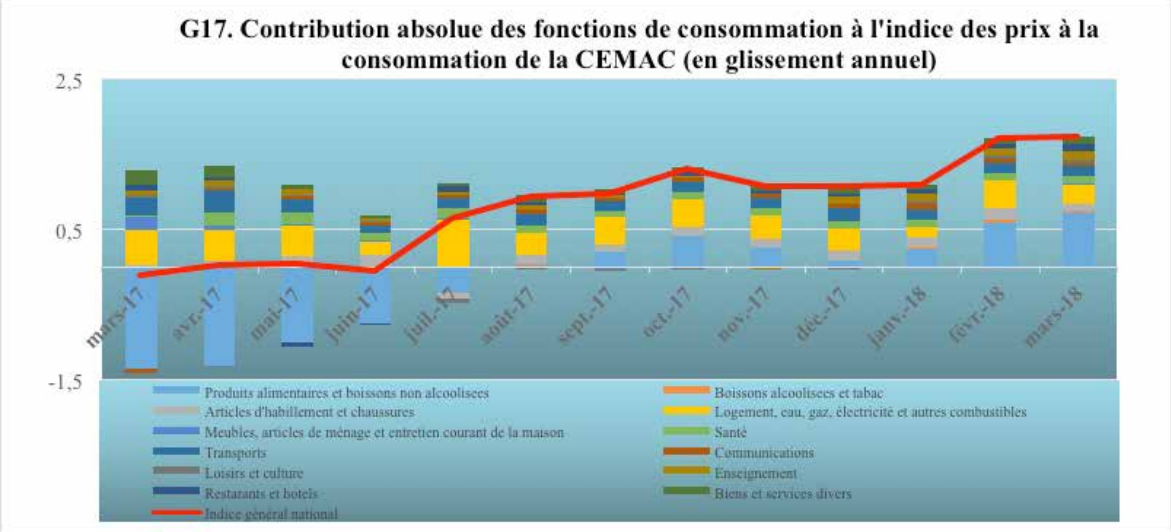
T9 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation de la CEMAC

Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation													
POSTES DE CONSOMMATION	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	fév-18	mars-18
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,0	- 0,2	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,6	- 0,6	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,4	- 0,2	- 0,1
Boissons alcoolisées et tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Articles d'habillement et chaussures	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transports	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Communications	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Loisirs et culture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Restaurants et hôtels	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Indice général national	**1,2**	**1,1**	**0,9**	**0,7**	**0,6**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,6**	**0,6**	**0,7**	**0,9**

Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation													
POSTES DE CONSOMMATION	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	fév-18	mars-18
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	- 1,4	- 1,3	- 1,0	- 0,8	- 0,3	0,0	0,2	0,4	0,3	0,1	0,2	0,6	0,7
Boissons alcoolisées et tabac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Articles d'habillement et chaussures	0,0	0,1	0,1	0,2	- 0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	0,5	0,4	0,4	0,2	0,6	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,1	0,4	0,3
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Santé	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transports	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Communications	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Loisirs et culture	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Restaurants et hôtels	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Biens et services divers	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Indice général national	**-0,1**	**0,0**	**0,0**	**-0,1**	**0,6**	**0,9**	**1,0**	**1,3**	**1,1**	**1,1**	**1,1**	**1,7**	**1,7**

Sources : *Administrations Nationales et BEAC*





Sources : *Administrations Nationales et BEAC*

3. BALANCE DES PAIEMENTS ET COMPETITIVITE

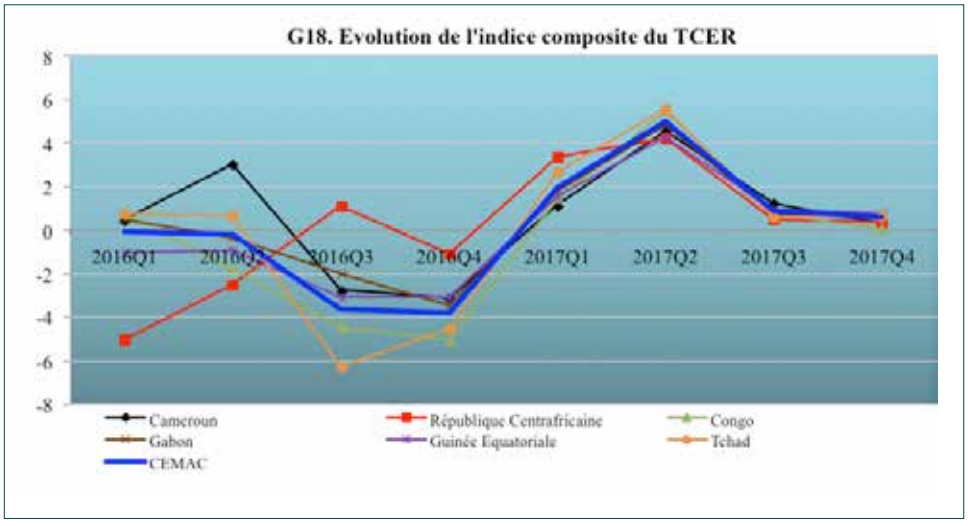
La croissance prolongée des cours du baril de pétrole brut et la hausse progressive de la production de pétrole brut sont des facteurs susceptibles d'accroitre le volume des échanges extérieurs de la CEMAC. En conséquence, le déficit des transactions courantes de la CEMAC se creuserait davantage en 2018, passant de 4,0 % du PIB (1 925,1 milliards) en 2017, à 4,3 % du PIB un an plus tard (2 201,9 milliards). Ce contrecoup découlerait d'une réduction de la balance des services et des revenus, qui contrebalancerait fortement l'excédent dégagé par la balance commerciale.

Le solde courant resterait déficitaire en 2018 dans l'ensemble des pays de la CEMAC. En effet, le solde courant atteindrait - 10,9 % du PIB, contre - 8,3 % du PIB en 2017 en Guinée Equatoriale ; en République Centrafricaine il s'établirait à - 7,8 % du PIB, après - 8,6 % du PIB en 2017; au Congo il se situerait à - 1,1 % du PIB, contre - 2,8 % du PIB en 2017; au Tchad il s'élèverait à - 6,2 % du PIB, contre - 4,7 % PIB en 2017; au Gabon il passerait à - 4,1 % PIB, après - 4,5 % du PIB en 2017, et au Cameroun il serait de - 2,6 % du PIB, après - 2,5 % du PIB en 2017.

T10 : Compétitivité

	TCER composite en 2017				TCER des exportations en 2017				TCER des importations en 2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Cameroun	1,1	4,5	1,2	0,3	1,6	5,1	1,1	0,7	0,6	4,0	1,3	- 0,2
République centrafricaine	3,4	4,2	0,5	0,4	3,9	5,0	0,6	0,6	3,1	3,8	0,4	0,3
Congo	1,5	5,5	0,8	0,1	2,1	6,7	1,3	0,4	0,3	2,9	- 0,2	- 0,6
Gabon	1,8	4,8	0,7	0,6	2,2	6,0	0,9	0,9	0,7	1,7	0,0	- 0,4
Guinée Equatoriale	1,5	4,2	0,9	0,7	1,7	4,8	1,1	0,9	0,9	2,1	0,2	0,0
Tchad	2,7	5,6	0,6	0,7	3,1	7,3	1,0	1,2	2,0	3,4	0,1	0,0
CEMAC	**1,9**	**5,0**	**0,8**	**0,6**	**2,3**	**6,1**	**1,1**	**0,9**		**- 3,5**	**0,3**	**- 5,7**

Source : *BEAC*



Source : *BEAC*

4. SECTEUR PUBLIC

La situation des finances publiques se détendrait en 2018, en raison (i) de l'accroissement des recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures suite à une remontée plus importante que prévue des prix du pétrole brut conjuguée avec la révision à la hausse de la production pétrolière dans certains pays, et (ii) du maintien de la dynamique baissière des dépenses budgétaires. Ainsi, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, deviendrait excédentaire de 0,5 % du PIB en 2018 (au lieu d'un déficit initialement attendu à 1,6 % du PIB), contre - 3,3 % du PIB en 2017.

Par pays, les excédents apparaitraient en 2018, en Guinée Equatoriale (+ 2,1 % du PIB, comparé à - 6,5 % du PIB initialement prévu, contre - 2,3 % du PIB en 2017), au Tchad (+ 0,6 % du PIB, au lieu de - 0,4 % du PIB, contre - 1,2 % du PIB), tandis qu'ils se consolideraient au Congo (+ 6,1 % du PIB, après une anticipation de + 1,5 % du PIB, après - 5,1 % du PIB), et en République Centrafricaine (+ 1,0 % du PIB, plutôt que + 0,6 % du PIB, contre - 1,2 % du PIB). En revanche, le déficit se contracterait au Cameroun (- 1,2 % du PIB, au lieu de - 2,1 %, contre - 4,6 % du PIB en 2017) et au Gabon (- 0,4 % du PIB, après une prévision initiale de - 0,5 % du PIB, contre - 1,9 % du PIB en 2017).

T11 : Finances publiques

(en % du PIB)

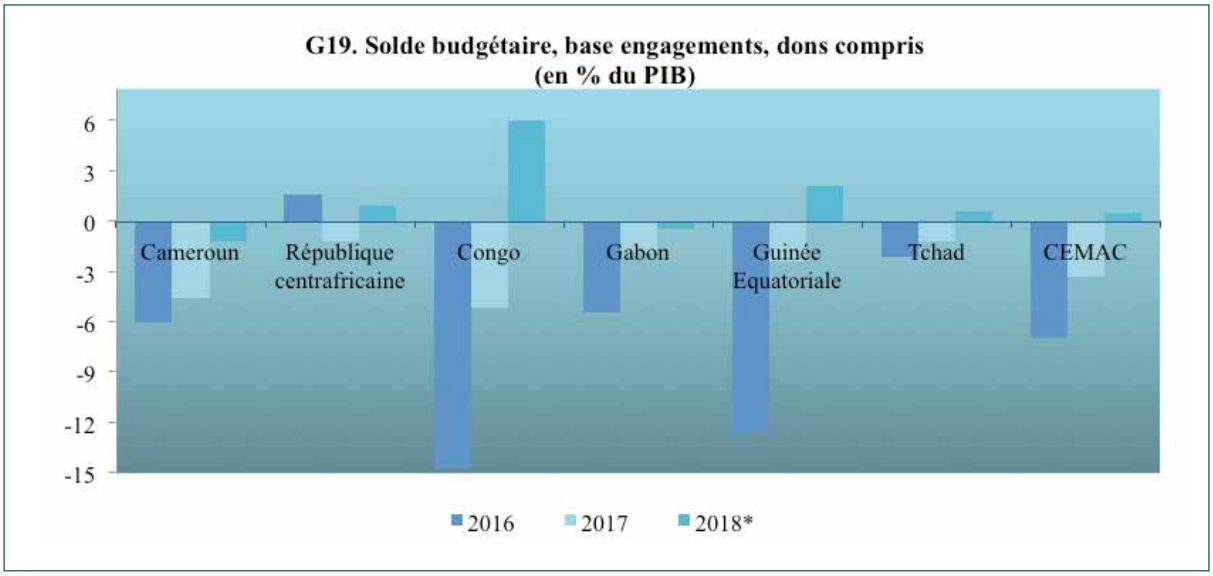
	Solde budgétaire global, base engagements, hors dons			Recettes globales			Dépenses globales		
	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*
Cameroun	- 6,0	- 4,6	- 1,2	14,7	15,4	15,7	12,6	12,2	11,0
République centrafricaine	1,6	- 1,2	1,0	55,4	56,2	58,3	66,4	59,9	51,8
Congo	- 14,7	- 5,1	6,1	31,8	26,3	32,7	28,5	24,3	22,7
Gabon	- 5,4	- 1,9	- 0,4	17,8	16,7	17,7	17,5	15,9	14,8
Guinée Equatoriale	- 12,6	- 2,3	2,1	19,1	19,1	21,0	12,0	11,3	10,5
Tchad	- 2,1	- 1,2	0,6	8,2	9,0	9,5	9,8	9,6	8,5
CEMAC	**- 6,9**	**- 3,3**	**0,5**	**16,5**	**16,3**	**17,7**	**14,6**	**13,7**	**12,6**

Source *: BEAC*

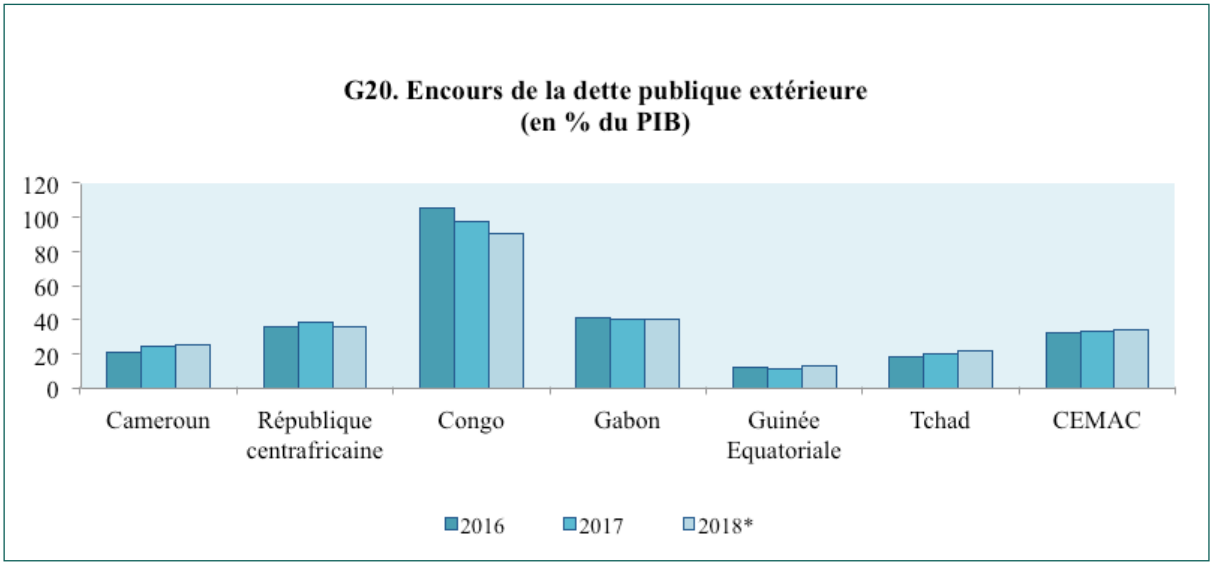
T12 : Evolution de la dette publique extérieur

	Encours de la dette extérieure (en % du PIB)			Service de la dette extérieure (en % des Xbsnf)			Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)		
	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*
Cameroun	20,8	24,6	25,8	6,6	7,1	8,4	8,7	8,8	10,3
République centrafricaine	36,0	38,9	36,0	6,3	2,0	3,9	14,5	4,2	7,0
Congo	105,8	97,2	90,5	13,1	9,5	13,9	23,3	24,0	31,5
Gabon	41,0	40,5	40,7	13,0	13,8	8,6	25,2	31,5	18,8
Guinée Equatoriale	12,4	11,2	12,8	3,9	3,1	3,8	9,1	7,3	8,2
Tchad	18,6	19,7	22,0	16,2	12,3	6,2	40,1	30,0	16,3
CEMAC	32,1	33,3	33,9	9,9	9,0	8,9	17,1	17,1	16,4

Sources *: Administrations nationales et BEAC*



Source : *BEAC*

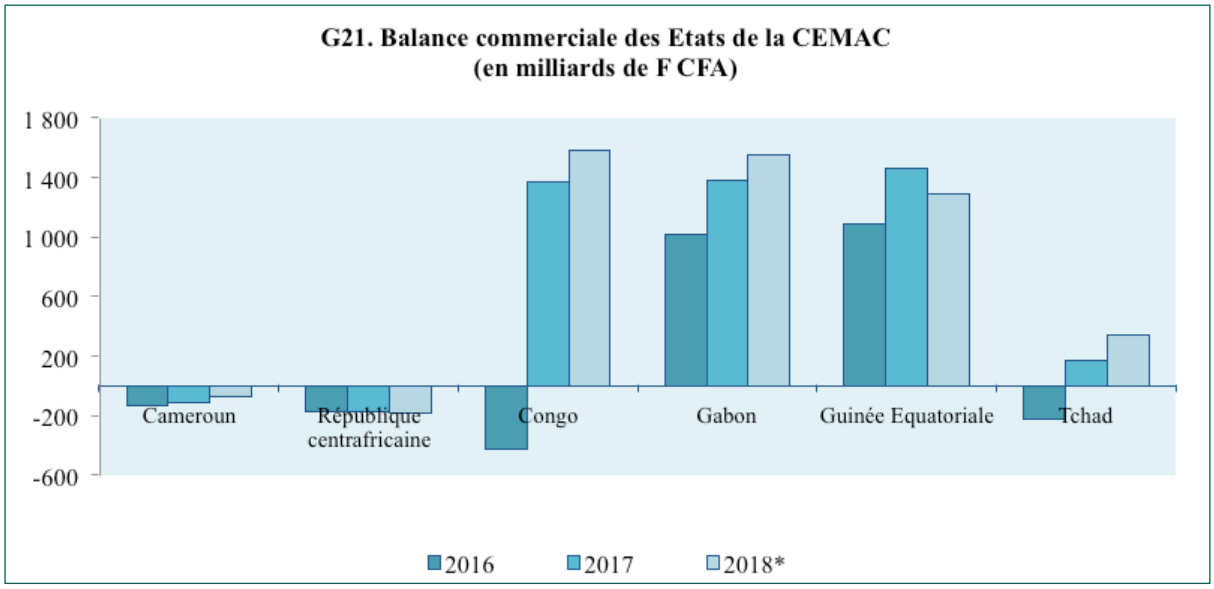


Source : *BEAC*

T13 : Balance commerciale

	Exportations (variation en %)			Importations (variation en %)			Balance commerciale (en milliards de FCFA)		
	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*
Cameroun	- 11,7	- 1,8	6,7	- 13,4	- 2,4	5,0	- 136,8	- 117,0	- 78,0
République centrafricaine	34,4	25,6	6,5	0,2	6,9	6,8	- 171,3	- 170,3	- 182,1
Congo	- 6,7	37,9	21,9	- 12,1	- 27,3	6,6	- 424,2	1 374,2	1 586,9
Gabon	- 14,5	18,2	7,5	- 16,4	6,7	3,6	1 016,9	1 381,0	1 549,6
Guinée Equatoriale	- 26,9	10,5	4,0	- 33,9	- 8,2	22,3	1 086,2	1 458,9	1 286,5
Tchad	- 15,0	3,2	26,7	- 14,9	- 23,8	14,9	- 221,6	166,9	342,3
CEMAC	**- 15,9**	**16,3**	**12,3**	**- 16,9**	**- 12,5**	**8,6**	**1 073,3**	**4 183,7**	**5 036,5**

Sources : *Administrations Nationales et BEAC*



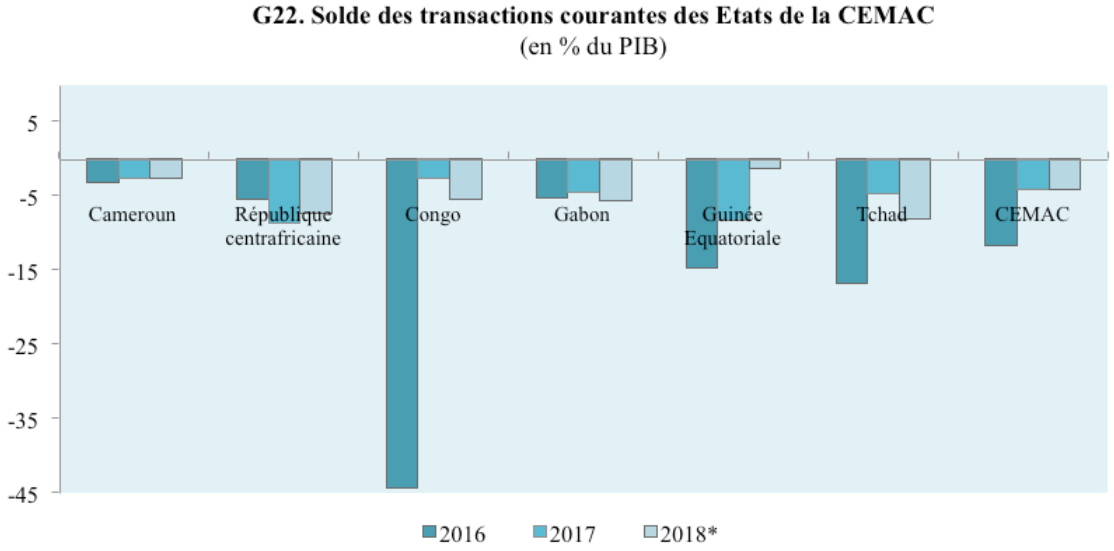
Source *: BEAC*

T14 : Solde de la balance des paiements

(en % du PIB)

Pays	Solde des transactions courantes			Solde du compte de capital et d'opérations financières			Solde global		
	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*	2016	2017	2018*
Cameroun	- 3,1	- 2,5	- 2,7	- 1,2	5,3	2,7	- 3,9	1,1	0,1
République Centrafricaine	- 5,4	- 8,6	- 7,3	4,1	7,4	7,6	0,3	0,1	0,2
Congo	- 44,3	- 2,5	- 5,3	25,2	1,9	- 4,5	- 19,5	- 5,3	- 5,7
Gabon	- 5,2	- 4,5	- 5,5	- 2,7	2,1	4,7	- 10,2	0,0	0,5
Guinée Equatoriale	- 14,6	- 8,3	- 1,1	2,8	7,8	11,7	- 12,0	- 0,7	0,8
Tchad	- 16,7	- 4,7	- 8,0	7,7	2,8	6,4	- 0,6	- 0,6	0,5
CEMAC	**- 11,6**	**- 4,0**	**- 4,0**	**4,3**	**5,2**	**4,0**	**- 8,1**	**- 0,3**	**- 0,3**

Sources *: Administrations Nationales et BEAC*



Sources *: Administrations Nationales et BEAC*

L'endettement public en 2017 s'est globalement accru, mais cette cadence devrait ralentir au cours de l'année 2018. Ainsi, le ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires fléchirait à 16,4 % en 2018, contre 17,1 % en 2017, et celui du service de la dette rapporté aux exportations de biens et services reviendrait de 9,0 % en 2017, à 8,9 % en 2018. En revanche, l'encours de la dette extérieure remonterait à 33,9 % du PIB en 2018, contre 33,3 % en 2017, tandis que l'encours de la dette intérieure serait de 12,9 % du PIB, après 15,6 % du PIB en 2017, pour un encours total de la dette globale de 46,7 % du PIB, contre 48,9 % du PIB un an plutôt.

5. MONNAIE ET CREDIT

Sur la période décembre 2017 à avril 2018, la masse monétaire (M2) a décliné de 0,4 %, pour revenir à 10 556,2 milliards. Cette dynamique reflèterait les évolutions négatives de la monnaie fiduciaire (- 7,4 %) et des dépôts à vue (- 1,4 %), que la hausse de la quasi-monnaie (+ 7,0 %) n'a pas suffi à contrebalancer. La dynamique des principaux agrégats monétaires de la CEMAC a été marquée par : i) un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de faible ampleur (- 3,4 %), comparée à celle observée (- 9,3 %) à la même période douze mois plus tôt ; ii) une régression du taux de couverture extérieure de la monnaie à 57,23 %, soit une perte de 0,24 point par rapport à son niveau de décembre 2017 ; iii) une expansion de 7,4 % des créances nettes du système monétaire sur les États ; iv) une baisse de 0,8 % des crédits à l'économie, moins prononcée que l'évolution observée (-1,4 %) à la même période un an auparavant ; et, v) un repli de la masse monétaire (- 0,4 %) plus faible que celui enregistré (- 3,0 %) un an plus tôt.

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont accrus de 51,0 milliards. Cette évolution positive, observée depuis janvier 2018, est en grande partie due aux tirages effectués par certains Etats dans le cadre des programmes économiques et financiers conclus avec le FMI. L'encours des avoirs extérieurs nets est passé de 2 191,2 milliards à fin avril 2017, à 2 242,2 milliards à fin avril 2018. Les créances nettes sur les États se sont accrues de 25,9 %, pour atteindre 2 950,7 milliards au 30 avril 2018, en liaison avec l'augmentation des crédits du FMI, le tirage en fin d'année 2017 par le Cameroun de la marge résiduelle (+ 276,5 milliards) sur le plafond des avances statutaires, ainsi que la baisse des dépôts publics. Pour leur part, les crédits à l'économie ont diminué de 1,2 %, pour revenir à 7 734,2 milliards à fin avril 2018. Ces évolutions ont induit un accroissement de la masse monétaire (M2) de 2,3 %, à 10 556,2 milliards au 30 avril 2018.

Evolution des Réserves

Les réserves brutes du système bancaire de la CEMAC, composées des réserves libres et des réserves obligatoires, ont progressé de 0,6 % à 1 773,6 milliards entre décembre 2017 et avril 2018. En glissement annuel, l'inversion de la tendance baissière amorcée à partir du mois de novembre 2017 s'est poursuivie. Toutefois, l'on note une décélération de cette évolution en avril 2018. En effet, les réserves brutes des banques se sont accrues de 10,5 % en avril 2018, après + 16,9 % et + 19,4 % en mars et février 2018 respectivement.

Par pays, sur la période sous revue, il ressort que la hausse des réserves bancaires est à mettre en relation avec l'accroissement de cet indicateur au Gabon (+ 5,8 points) et au Cameroun (+ 1,9 point). La contribution de la Guinée Equatoriale a été de - 4,9 points, celle du Congo et la République Centrafricaine de - 0,9 point, et celle du Tchad de - 0,4 point.

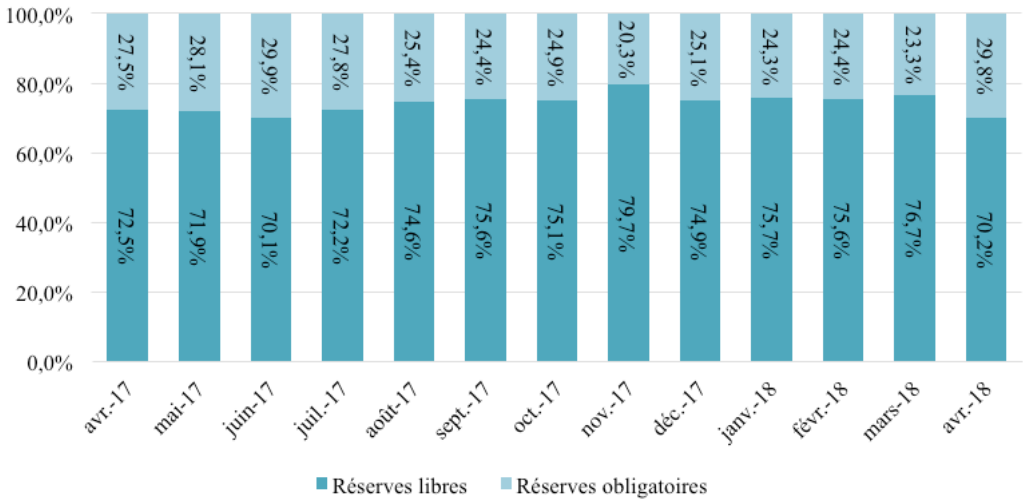
T15 : Evolution des réserves

(en millions de F CFA)

	2017									2018			
	Apr-17	May-17	Jun-17	Jul-17	Aug-17	Sep-17	Oct-17	Nov-17	Dec-17	Jan-18	Feb-18	Mar-18	Apr-18
Réserves totales	1 604 415	1 584 319	1 474 803	1 606 191	1 743 056	1 799 812	1 758 967	1 861 579	1 762 410	1 869 401	2 006 124	1 926 107	1 773 550
Réserves libres	1 162 768	1 139 180	1 033 497	1 159 963	1 299 476	1 360 716	1 320 291	1 482 975	1 319 946	1 415 224	1 515 980	1 476 548	1 244 890
Réserves obligatoires	441 647	445 139	441 306	446 228	443 580	439 096	438 676	378 604	442 464	454 177	490 144	449 559	528 660
Réserves / Dépôts	20,2 %	20,0 %	18,7 %	20,4 %	22,2 %	22,8 %	22,4 %	23,2 %	21,8 %	23,5 %	24,9 %	24,1 %	21,6 %
Crédits à l'économie / Dépôts	93,8 %	94,9 %	95,6 %	95,5 %	94,3 %	93,7 %	94,3 %	92,8 %	92,1 %	92,3 %	90,5 %	91,7 %	89,4 %
Réserves/ Total bilan	12,2 %	12,1 %	11,4 %	12,5 %	13,6 %	14,0 %	13,6 %	14,2 %	13,7 %	14,6 %	15,6 %	15,1 %	13,8 %
Réserves libres / Réserves Obligatoires	263,3 %	255,9 %	234,2 %	259,9 %	293,0 %	309,9 %	301,0 %	391,7 %	298,3 %	311,6 %	309,3 %	328,4 %	235,5 %
Réserves libres / Crédits à l'économie	15,6 %	15,2 %	13,7 %	15,4 %	17,5 %	18,4 %	17,8 %	19,9 %	17,8 %	19,3 %	20,8 %	20,2 %	17,0 %

Source : *BEAC*

G23. Evolution de la structure des reserves des banques (réserves libres et obligatoires) de la CEMAC



Source : *BEAC*

T16 : Agrégats de monnaie et de crédit

(en millions de FCFA)

	2017									2018			
CEMAC	**Apr-17**	**May-17**	**Jun-17**	**Jul-17**	**Aug-17**	**Sep-17**	**Oct-17**	**Nov-17**	**Dec-17**	**Janv-18**	**Fév-18**	**Mars-17**	**Apr-17**
Avoirs extérieurs nets	**2 191 181**	**1 998 825**	**1 987 595**	**2 001 938**	**2 160 560**	**2 053 035**	**1 920 956**	**1 973 205**	**2 322 317**	**2 337 965**	**2 297 106**	**2 147 742**	**2 242 223**
dont BEAC	1 935 345	1 892 282	1 768 085	1 868 327	2 107 223	2 049 207	1 914 153	1 858 053	2 129 742	2 250 484	2 157 001	2 024 959	1 958 628
Créances nettes sur l'Etat	**2 343 432**	**2 399 539**	**2 370 817**	**2 377 743**	**2 382 958**	**2 520 660**	**2 520 751**	**2 640 841**	**2 748 417**	**2 760 065**	**2 837 254**	**2 851 381**	**2 950 655**
Crédits à l'économie	**7 827 465**	**7 866 222**	**7 889 727**	**7 873 471**	**7 777 194**	**7 764 432**	**7 785 984**	**7 795 017**	**7 793 107**	**7 696 161**	**7 642 884**	**7 727 637**	**7 734 246**
Crédits à court terme	4 764 369	4 779 540	4 817 543	4 806 918	4 688 816	4 698 850	4 743 046	4 745 602	4 715 990	4 682 647	4 639 621	4 755 572	4 761 883
Crédits à moyen terme	2 864 715	2 885 313	2 863 197	2 869 728	2 886 787	2 862 172	2 838 174	2 847 536	2 873 428	2 818 535	2 805 859	2 770 185	2 770 717
Crédits à long terme	198 381	201 369	208 987	196 825	201 591	203 410	204 764	201 879	203 689	194 979	197 404	201 880	201 646
Masse monétaire (M2)	**10 322 853**	**10 233 830**	**10 211 822**	**10 158 548**	**10 192 119**	**10 192 325**	**10 139 384**	**10 304 188**	**10 602 896**	**10 470 726**	**10 469 005**	**10 376 050**	**10 556 208**
Monnaie fiduciaire	2 260 433	2 220 974	2 245 140	2 205 941	2 240 647	2 194 458	2 197 622	2 209 685	2 435 542	2 274 064	2 233 140	2 259 175	2 255 324
Monnaie scripturale	5 100 027	5 042 222	4 977 380	5 014 237	4 999 397	5 043 684	4 978 595	5 101 305	5 194 313	5 159 379	5 180 210	5 038 304	5 119 529
Quasi-monnaie	2 962 393	2 970 634	2 989 302	2 938 370	2 952 075	2 954 183	2 963 167	2 993 198	2 973 041	3 037 283	3 055 655	3 078 571	3 181 355
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	**55,67**	**55,06**	**53,90**	**56,07**	**58,59**	**58,96**	**57,41**	**54,65**	**57,46**	**58,01**	**57,46**	**56,40**	**57,23**

(Variation en glissement annuel)

CEMAC	2017									2018			
	Apr-17	May-17	Jun-17	Jul-17	Aug-17	Sep-17	Oct-17	Nov-17	Dec-17	Jan-18	Fév-18	Mars-17	Apr-17
Avoirs extérieurs nets	**- 51,8 %**	**- 52,1 %**	**- 49,4 %**	**- 40,8 %**	**- 30,0 %**	**- 31,1 %**	**- 28,6 %**	**- 15,2 %**	**- 3,9 %**	**4,6 %**	**9,1 %**	**1,1 %**	**2,3 %**
dont BEAC	- 54,6 %	- 53,3 %	- 54,1 %	- 43,3 %	- 30,2 %	- 28,6 %	- 26,5 %	- 15,2 %	- 5,5 %	6,1 %	7,7 %	3,6 %	1,2 %
Créances nettes sur l'Etat	**219,9 %**	**144,8 %**	**92,8 %**	**68,9 %**	**55,0 %**	**50,5 %**	**35,0 %**	**28,1 %**	**12,6 %**	**17,8 %**	**22,7 %**	**20,1 %**	**25,9 %**
Crédits à l'économie	**4,8 %**	**4,3 %**	**2,4 %**	**1,7 %**	**- 0,2 %**	**- 1,8 %**	**- 1,1 %**	**- 0,9 %**	**- 1,9 %**	**- 1,8 %**	**- 3,7 %**	**- 2,4 %**	**- 1,2 %**
Crédits à court terme	4,1 %	4,1 %	2,8 %	3,1 %	0,2 %	- 0,9 %	0,0 %	- 0,1 %	- 1,0 %	0,2 %	- 1,7 %	0,9 %	- 0,1 %
Crédits à moyen terme	6,1 %	4,6 %	1,3 %	- 0,7 %	- 1,1 %	- 4,0 %	- 3,9 %	- 3,2 %	- 4,2 %	- 5,6 %	- 7,6 %	- 7,8 %	- 3,3 %
Crédits à long terme	3,1 %	6,0 %	9,4 %	2,5 %	4,0 %	8,6 %	14,5 %	14,0 %	13,1 %	8,1 %	8,7 %	3,1 %	1,6 %
Masse monétaire (M2)	**- 6,8 %**	**- 6,9 %**	**- 6,8 %**	**- 6,3 %**	**- 4,9 %**	**- 5,8 %**	**- 3,7 %**	**- 0,8 %**	**- 0,4 %**	**0,0 %**	**1,2 %**	**0,1 %**	**2,3 %**
Monnaie fiduciaire	- 4,7 %	- 4,1 %	- 2,3 %	- 1,6 %	- 2,0 %	- 4,4 %	- 2,7 %	- 1,8 %	0,1 %	- 0,8 %	- 0,2 %	- 0,7 %	- 0,2 %
Monnaie scripturale	- 9,9 %	- 10,1 %	- 12,3 %	- 9,7 %	- 8,8 %	- 9,1 %	- 6,3 %	- 1,4 %	- 0,8 %	- 1,1 %	1,4 %	- 1,3 %	0,4 %
Quasi-monnaie	- 2,9 %	- 3,1 %	- 0,1 %	- 3,6 %	0,2 %	- 0,9 %	0,2 %	0,9 %	- 0,1 %	2,5 %	1,9 %	3,2 %	7,4 %
Contribution à la croissance de M2													
Avoirs extérieurs nets	- 21,3 %	- 19,8 %	- 17,7 %	- 12,7 %	- 8,6 %	- 8,5 %	- 7,3 %	- 3,4 %	- 0,9 %	1,0 %	1,8 %	0,2 %	0,5 %
Créances nettes sur l'Etat	14,5 %	12,9 %	10,4 %	8,9 %	7,9 %	7,8 %	6,2 %	5,6 %	2,9 %	4,0 %	5,1 %	4,6 %	5,9 %
Crédits à l'économie	3,2 %	2,9 %	1,7 %	1,2 %	- 0,1 %	- 1,3 %	- 0,8 %	- 0,7 %	- 1,4 %	- 1,4 %	- 2,8 %	- 1,8 %	- 0,9 %

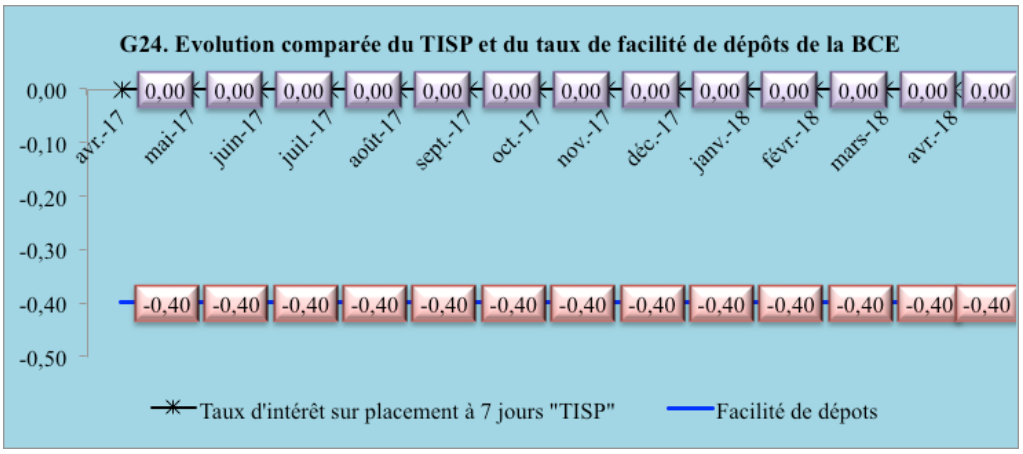
Source : *BEAC*

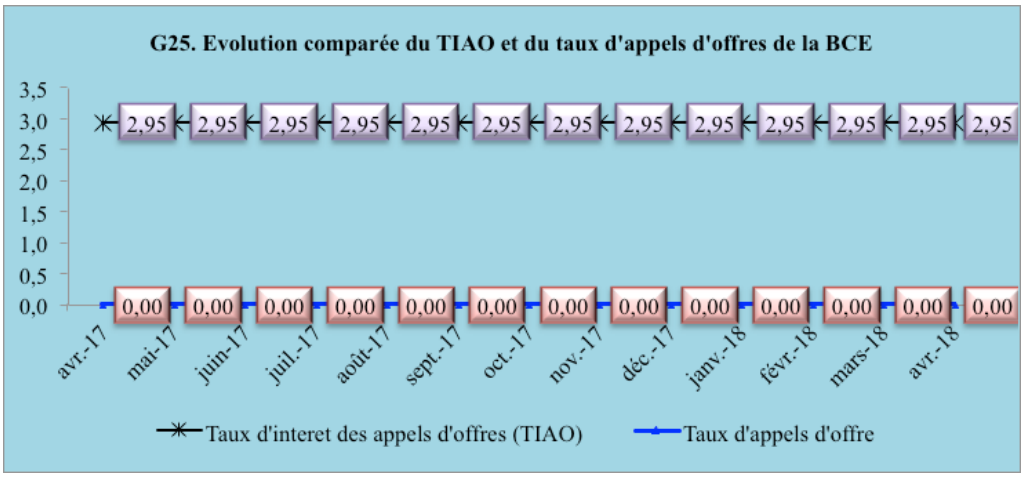
T17 : Taux directeurs de la BEAC

	2017									2018			
	Apr-17	May-17	Jun-17	Jul-17	Aug-17	Sep-17	Oct-17	Nov-17	Dec-17	Jan-18	Fév-18	Mar-18	Apr-18
Taux d'interet des appels d'offres (TIAO)	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	2,95	3,31	4,08	3,09	3,45	4,39	4,49	4,45	3,98	5,34	5,20	3,71	6,00
Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625	0,0625
Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125
Taux créditeur minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Taux d'intérêt de la zone Euro													
Taux d'appels d'offre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Facilité de dépôts	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40

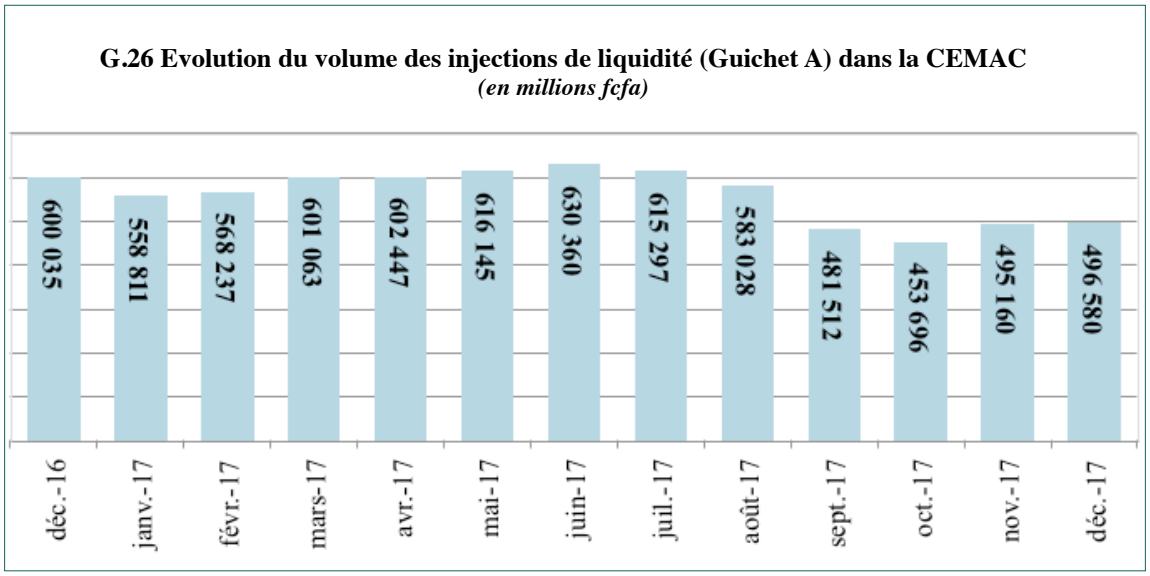
** Les taux du marché monétaire sont les taux de fin de période*

Source *: BEAC*





Source : *BEAC*



Source : *BEAC*

Conclusion

En définitive, la remontée des cours et de la production de pétrole brut devraient permettre d'améliorer les indicateurs macroéconomiques de la CEMAC en 2018.

Les dernières prévisions laissent ai si entrevoir : (i) une accélération de la croissance à 2,5 %, (ii) une inflation en hausse mais contenue (+ 1,6 % contre + 0,9 % en 2017, (iii) un excédent budgétaire base engagements, dons compris, de 0,5 % du PIB, contre - 3,3 % du PIB en 2017 ; (iv) une légère aggravation du déficit courant, qui passerait de 4,0 % en 2017 à - 4,3 % du PIB en 2018 et (v) un accroissement de la masse monétaire de 7,1 %, et un taux de couverture extérieure de la monnaie qui s'établirait à 60,7 %.

Cependant, quelques risques pèsent sur ces perspectives, parmi lesquels (i) une exécution peu satisfaisante des programmes conclus avec le FMI, qui bloquerait les décaissements promis (ii) la chute brutale et imprévue des prix du baril pétrole, qui exercerait une pression supplémentaire sur les soldes budgétaires et extérieurs et sur le secteur financier, (iii) la résurgence des tensions de trésorerie dans le système bancaire sous-régional, et (iv) le resserrement graduel de la politique monétaire de la Réserve Fédérale aux Etats-Unis plus rapide que prévu.

II. ETUDE ET ANALYSE

A. ETUDE

« Créer un environnement économique et règlementaire favorable aux PPP en Afrique Centrale »

Par Willy Delort HEUBO
MBA, Analyste d'Investissement

Résumé de l'étude

Le contrat de partenariat public privé (PPP) est un contrat par lequel l'Etat ou une autorité publique confie à un prestataire privé la gestion et le financement d'équipements, d'ouvrages ou leur construction permettant d'assurer un service public. Le recours aux contrats de partenariats public-privé (ci-après PPP) est souvent justifié, dans la littérature économique, par les qualités incitatives de ces derniers par rapport aux modalités classiques d'acquisition publique. Le PPP permet plus aisément que les modalités traditionnelles de la commande publique, de responsabiliser le contractant de l'administration par un contrat global, englobant les phases de conception, construction, exploitation et maintenance. Les gouvernements de la zone CEMAC ont pour certains mis en place un cadre juridique et institutionnel spécifique pour la réalisation de projets en partenariat public-privé (Cameroun, Gabon, Congo). Cependant force est de noter que la mise en œuvre des contrats en mode PPP pose de nombreuses difficultés au niveau opérationnel qu'il convient d'adresser. Parmi elles, on peut indiquer des difficultés du fait d'un cadre socioéconomique soit inexistant, soit mal dimensionné à laquelle s'ajoute une règlementation financière quelque peu pénalisante. Le modèle de PPP doit évoluer afin de s'adapter au contexte local et ses différentes exigences, sinon de nombreux projets structurants et stratégiques pourraient être exposés au risque d'arrêt des chantiers comme il est le cas sur de nombreux projets initiés sous la formule des PPP en Afrique Centrale.

1 - Introduction

Depuis une dizaine d'années le continent africain est caractérisé par sa croissance et les nombreuses opportunités qui y sont offertes. En effet, une grande part des pays ayant de fort taux de croissances sont situés en Afrique. Cette croissance économique pourrait être accélérée si le continent était davantage doté d'infrastructures.

Cependant, l'Afrique en général et l'Afrique Centrale en particulier est marquée par un contexte de difficulté économique et de crise de liquidité bancaire causés par la chute des matières premières qui sévit depuis quelques années déjà. Prenant en compte ce contexte, les contrats de partenariats apparaissent comme un instrument privilégié par les gouvernements d'Afrique Centrale pour continuer à soutenir l'activité économique et maintenir la politique d'investissement public.

D'après l'étude Africa Construction Trends, rapport publié par le cabinet Deloitte dans son édition 2017, l'Afrique centrale totaliserait à peine 20 projets d'infrastructures en cours en 2017 pour une valeur cumulée de 10 milliards de dollars, ce qui représente 6 % des projets enregistrés sur le continent en 2017, et à peine 3 % en valeur. Ces chiffres représentent une baisse comparée aux 2 années précédentes (24 projets en 2016 et 23 projets en 2013).

T 18 : Projets d'infrastructures en Afrique Centrale

Afrique Centrale	2013	2014	2015	2016	2017	2017 % / Projets du Continent
Nombre de projets	17	13	23	24	20	6,6 %
Valeur (Mds $)	15,3	33,2	35,8	7	9,8	3,2

Source *: Africa Construction Trends Report 2017, Deloitte*

La sous-région présente donc un gap évident et important qu'il convient d'adresser. Pour combler cet écart important, les gouvernements recourent de plus en plus à des partenariats public-privé (PPP). Cet intérêt est nourri par les avantages que procure ce mode de commande publique qui permet la réalisation d'objectifs d'investissements en infrastructure tout en préservant les budgets publics des Etats.

Les PPP sont des contrats par lesquels les pouvoirs publics et des entreprises privées s'engagent à construire ou à gérer ensemble des infrastructures ou d'autres services, en se répartissant des responsabilités, des droits et des risques. Ce concept constitue pour les Etats 2 principales solutions dont (1) une solution de financement des projets, et (2) une dynamique dans la gestion des infrastructures s'appuyant sur l'expérience d'un partenaire privé.
S'il est intéressant de saluer cette évolution qui améliore les perspectives en matière d'investissements et de développement économique, il faut également indiquer la nécessité de mettre en œuvre un cadre harmonieux sur les plans à la fois règlementaires, et socioéconomique afin d'obtenir les résultats ciblés par les PPP.

Les PPP se caractérisent tous par certains points communs, notamment (1) leur globalité, avec un contrat intégrant la construction, l'entretien, la gestion et le financement, (2) leur longue durée (plus de 15 ans, et souvent de 20 à 30 ans) et (3) le recours au savoir-faire du secteur privé et le transfert d'une grande partie des risques vers celui-ci.

De manière générale, on peut identifier trois principales formes contractuelles de PPP en fonction du degré d'implication du partenaire privé dans la réalisation de l'ouvrage objet du projet. L'entreprise privée pouvant (1) se contenter de fournir uniquement les services, (2) se voir déléguer la gestion de l'ouvrage, ou encore (3) se voir confier la construction, et l'exploitation de l'infrastructure.

T 19 : Identification des catégories de PPP

Catégories	Caractéristiques	Rémunération du partenaire privé	Exemples de projet
PPP à paiement public	Financement par le privé d'une prestation globale de conception, construction, entretien et maintenance d'un équipement public	Paiement étalé dans le temps de la puissance publique	Ecole, hôpitaux, bâtiments administratifs…
Gestion déléguée (service à la population)	Financement et exploitation par le privé d'un équipement public ou d'un service	Recettes commerciales des usagers	Autoroutes, ports, aéroports, télécoms utilities…
PPP institutionnel	Financement et exploitation par le privé de ressources naturelles ou valorisation de domaine public	Recettes commerciales de l'exploitation des ouvrages	Concessions minières, valorisation foncière…
Combinaison		Rémunération mixte	

Sources : *Diverses*

2 - Etat des lieux des PPP en Afrique Centrale

Malgré les efforts consentis par les gouvernements d'Afrique Centrale, les infrastructures actuelles et en cours de réalisation sont loin de suffire à satisfaire les besoins de base d'une grande partie des populations. Ce gap structurel représente un véritable frein car générant des coûts sociaux importants. Ce problème n'échappe pas à l'attention des autorités publiques qui pour adresser cette préoccupation tentent chacune à sa manière d'activer les leviers possibles (définition d'un nouveau cadre réglementaire plus attractif, amélioration de l'environnement des affaires, création de zone franche, élaboration de régime fiscale incitatif pour les investissements etc.) ce afin d'attirer les ressources financières, technologiques, locales ou étrangères, nécessaires à la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures. En effet, le secteur privé à travers les marchés financiers dispose généralement de liquidité pouvant constituer des opportunités réelles pour les pouvoirs publics dans la création d'ouvrages et infrastructures publics.

En Zone CEMAC, quatre pays disposent d'une réglementation sur les délégations de service public (DSP) dans leur code des marchés publics (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République du Congo). Cependant, seuls 2 ont une réglementation spécifique aux PPP (Cameroun, Gabon[3]). Le Congo est en cours de finalisation d'une loi PPP. Il n'existe en revanche aucune règlementation sur les PPP au Tchad ni en Guinée Equatoriale (voir tableau T20).

En matière d'environnement PPP, le Cameroun est le pays le plus avancé en zone CEMAC, pour avoir adopté une loi sur la fiscalité adaptée aux PPP et disposant également d'une unité PPP au sein du gouvernement (Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariats 'CARPA'). Le Gabon et le Congo devraient sous peu disposer eux aussi d'une telle unité PPP.

Les pays de la zone CEMAC accusent néanmoins un retard sur ceux de la zone UEMOA. Deux pays (Bénin, Burkina Faso) ont adopté récemment un document stratégique spécifique aux

[3] *Quelques projets ont été négociés au Gabon sous le modèle concessif, notamment dans le secteur de la distribution d'eau et de l'électricité, cependant c'est en 2015, que le gouvernement gabonais a adopté l'Ordonnance n°22/PR/2015 relative aux partenariats public-privé. Cette ordonnance fixe le cadre d'élaboration, de signature et d'exécution des contrats et conventions conclus au titre de la mise en œuvre des partenariats public-privé (CPPP). Le gouvernement a ainsi adopté en août 2015 l'Ordonnance n°22/PR/2015 relative aux partenariats public-privé. Cette ordonnance fixe le cadre d'élaboration, de signature et d'exécution des contrats et conventions conclus au titre de la mise en œuvre des partenariats public-privé.*

PPP et la sous-région UEMOA est en passe d'adopter un cadre réglementaire régional sur les PPP actuellement en cours d'élaboration. Elle dispose par ailleurs déjà d'unité régionale des PPP domiciliée au sein de la BOAD, l'Unité régionale de développement des PPP (URDPPP).

En zone CEMAC en revanche, les premières réflexions en vue de l'adoption d'un cadre régional de PPP ont vu le jour au sein du Programme Économique Régional (PER) qui répond à une vision de l'avenir de la Communauté CEMAC à l'horizon 2025 consistant à « Faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». Le PER prévoit ainsi dans son 7ième programme la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le PPP devant permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures économiques de base (électricité, transports, télécommunications, eau…) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des PPP.

Deux projets sont adossés à ce programme dont (1) la mise en place d'un cadre régional de référence pour les PPP (concessions PPP) et pour les régimes généraux des codes d'investissement (Projet 17) et (2) la mise en place du Fonds Emergence CEMAC (Projet 18) qui constituera le levier financier complémentaire à la mise en place d'un nouveau cadre pour les PPP.

Les modalités de mise en place de ce fonds se feront à travers 2 guichets : un guichet énergie et un guichet infrastructures. Parallèlement, l'objectif stratégique 4 du PER « Consolider la bonne gouvernance » prévoit une réforme des marchés publics (Projet 8). Ce projet vise à instaurer un système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

3 - Règlementation financière et difficulté de financement des PPP

Dès lors que les projets sont financés de manière autonome (par exemple, dans le cadre d'un financement de projets), la question de la maturité de leur financement devient cruciale. Le promoteur et les financeurs souhaitent en effet tirer parti des flux de revenus (cash flows) associés à l'investissement et faire coïncider leur profil avec celui du service de la dette projet. Au-delà du rôle de la structure de capital du projet et des clauses contractuelles prévues dans le cadre des financements en dettes qui permettent un suivi de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation, la non-coïncidence entre l'horizon de la rentabilité de l'investissement et la maturité des financements est une problématique centrale devant être adressée, en plus de celle des conditions de financement (taux) qui pèsent sur la rentabilité des projets et donc de leur viabilité.

3.1 La gestion de la problématique des maturités de l'emprunt, et ratio règlementaire de transformation bancaire

Les modèles de financement de projet ont été à suffisance appliqués aux cas des projets PPP lesquels requièrent généralement une large surface financière. Ces derniers permettent en effet de maximiser la part de dette dans le montage financier du contrat et de limiter les injections de fonds propres par les sponsors. Minimiser la part des fonds propres présente un intérêt tant pour les sponsors de la société projet (réduisant leur exposition au risque et augmentant le rendement des capitaux investis) que pour la personne publique, dans la mesure où leur coût est par définition supérieur à celui de la dette. Ce faisant, leur part est souvent inférieure à 10 %. Cependant, si la maximisation de l'effet de levier financier permet de réduire le coût de financement de la société projet et donc le surcoût du financement privé vis-à-vis du financement public, elle induit un risque pour les apporteurs de ressources externes.

T 20 : Règlementation et institutions PPP en zone CEMAC

Pays / région	Cadre stratégique des PPP	Règlementation		Autorité de Régulation / Contrôle	Unité PPP
		Délégation de Service Public	PPP public		
CEMAC					
Cameroun	Pas de document spécifique PPP Stratégie pays : Cameroun vision 2035. Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-2020) Plan d'urgence triennal 2015-2017 pour l'accélération de la croissance économique	Texte DSP Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics	Texte PPP loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat	Ministère des marchés publics (MINMAP) Agence de régulation des marchés publics (ARMP)	Unité PPP Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA)
RCA	Pas de document spécifique PPP Stratégie pays : feuille de route de la transition - Programme d'urgence et de relèvement durable (PURD) 2014-2016	Texte DSP Loi n°08-017 du 6 juin 2008 portant code des marchés publics et délégations de service public	Pas de texte PPP	Direction Générale des Marchés Publics Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)	Pas de texte PPP
République du Congo	Pas de document spécifique PPP Stratégie pays : Vision Congo émergent 2025 Plan national de développement (PND) 2012-2016 Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP 2012-2016) Plans d'Actions Prioritaires - Cadre de dépenses à moyen terme (PAP-CDMT_2012-2016)	Texte DSP Décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics	Texte PPP en cours Un projet de loi est en cours d'élaboration	Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP) Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)	Pas d'unité PPP
Gabon	Pas de document spécifique PPP Stratégie pays : Vision Gabon émergent 2025 Document de stratégie pays (DSP) 2011-2015	Texte DSP et PPP Décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics	Texte PPP Ordonnance n°22/PR/2015 relative aux partenariats public-privé	Direction générale des marchés publics (DGMP) Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)	Unité PPP : Les organes de pilotage et d'évaluation des offres sont en cours de mise en place
Guinée Equatoriale	Pas de document spécifique PPP Stratégie pays : Vision Guinée équatoriale émergente 2020 Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2008-2020	Pas de texte DSP : il n'existe pas de code des marchés publics	Pas de texte DSP	Pas d'autorité de régulation et d'autorité de contrôle	Pas d'unité PPP
Tchad	Pas de document spécifique PPP Stratégie pays : Vision Tchad émergent 2025 Plan national de développement 2013-2015 (PND 2013-2015)	Pas de texte DSP : Le code des marchés publics ne s'applique pas aux DSP	Pas de texte PPP : Cadre juridique et institutionnel PPP en cours de réflexion	Pas d'autorité de régulation et d'autorité de contrôle pour les DSP	Pas d'unité PPP

En effet, ces derniers n'ont a priori comme garantie de remboursement de leurs prêts que la capacité de la société projet à remplir ses obligations contractuelles et donc à bénéficier des flux de paiements auxquels la personne publique s'est engagée. Si les fonds propres investis par les sponsors constituent une garantie additionnelle, ils sont par essence limités dans ces architectures financières. Le fait que le financement sur projets soit un montage sans recours (pour les apporteurs de ressources externes) est de nature à limiter l'effet de levier financier indispensable à la minimisation du coût du financement privé (Blanken and Dewulf, 2009).

Les sociétés projets peuvent lever deux types de ressources externes, la dette bancaire et le financement obligataire. Si la seconde est en principe moins onéreuse que la première, elle rencontre un obstacle règlementaire en l'Article 780 de l'OHADA qui dispose que «L'émission d'obligations n'est permise qu'aux sociétés anonymes et aux groupements d'intérêt économique constitués de sociétés anonymes, ayant deux (2) années d'existence et qui ont établi deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires.».

De par leur fonction d'intermédiation bancaire, les établissements de crédit financent les emplois par des ressources aux échéances diverses. Le risque lié à cette activité est encadré par deux règlements que sont le Règlement COBAC R-93/06 relatif à la liquidité des établissements de crédit et le Règlement COBAC R-93/07 relatif à la transformation à long terme réalisée par les établissements de crédit. La dernière impose aux banques de respecter en permanence un rapport minimum entre leurs emplois et engagements à plus de cinq ans d'échéance et leurs ressources de même terme. Ce rapport doit au minimum être égal à 50 %. Il parait dès lors évident que de par la courte échéance des dépôts collectés, les banques disposent de peu de ressources pour financer sur le moyen et long terme sur la base de ce ratio. La réglementation bancaire trouve ne parait pas en juste équilibre entre la recherche de la stabilité financière et la nécessité de financer l'économie et d'assurer son développement. La création de richesses dépend des entreprises. Entreprendre, c'est prendre des risques, réaliser des investissements. Pour que ces investissements existent, il faut que soit pris le risque de leur financement et c'est l'industrie bancaire qui est en pole position pour assurer ce financement pour l'essentiel.

3.2 La problématique de taux d'intérêt et l'équilibre financier du projet

Le coût de la dette levée sur le marché de fonds peut en être réduit par le recours à des arrangeurs de crédits. Il s'agit d'établissements financiers qui s'engagent à placer l'intégralité de la dette à un taux donné sur le marché et prennent à leur charge un éventuel différentiel de taux ou une sous-souscription des titres mis sur le marché.

Plus élevée est la part des risques transférée au partenaire privé, plus élevée sera la possibilité qu'elle rencontre des difficultés pour honorer sa dette, et plus les obligations contractuelles sont exigeantes, plus la probabilité que la société projet supporte des pénalités est forte. De la même façon, l'objectif de minimiser le coût de la dette est compromis par la maximisation de l'effet de levier financier. Plus la part de la dette est élevée, plus une part significative des ressources sera dévolue au remboursement du service de la dette. Ainsi, le risque qu'une éventuelle pénalité se traduise par un incident de paiement peut-il être particulièrement élevé.

La note qui sera attribuée par les comités de crédit à la dette émise par la société projet sera généralement des plus élevées au vu de ces risques potentiels. Or de celle-ci dépend le coût du financement. Ainsi, une société projet qui se voit transférer de nombreux risques dans le cadre d'un

contrat incitatif crédible et qui recourt à un montage financier à fort effet de levier pourrait avoir des difficultés à réunir l'ensemble des fonds requis mais aussi et surtout pourrait se voir imposer un taux d'intérêt particulièrement élevé. Cette différence de taux (spread) par rapport au taux de la dette dite sans risque, notamment la dette souveraine représente le surcoût du financement privé auxquel peut faire face un partenaire privé dans le cadre d'un PPP. Comme nous l'avons noté, limiter ce dernier est l'une des conditions sine qua non pour garantir l'attractivité financière du montage partenarial. La capacité de la société projet à honorer le service de sa dette dépend de sa capacité à réaliser ses obligations contractuelles.

4 - Les leviers d'encadrement des PPP

Pour améliorer l'environnement des PPP en Afrique centrale et favoriser l'environnement de leur implémentation, on peut identifier 4 leviers dont disposent les gouvernements pour agir :

a. La planification de la méthodologie du recours aux solutions en PPP pour développer les infrastructures en formulant des procédures claires ;

b. S'assurer que le cadre règlementaire et le code des marchés publiques national est compatible à la mise en œuvre des PPP ;

c. S'assurer que les institutions publiques partie-prenantes soient capables d'accueillir l'implémentation du programme PPP ;

d. S'assurer de la disponibilité des ressources financières pour assurer la préparation des projets en PPP, ce en les rendant attractif pour les partenaires privés potentiels.

4.1 La planification

La planification fixe les objectifs et la vision à long terme du gouvernement relativement aux infrastructures dont les objectifs recherchés, les secteurs ciblés, les types de PPP appropriés et la définition de la stratégie d'implémentation à adopter.

Dans la planification, une procédure relative aux PPP peut être alors définie, ou encore une loi dédiée aux PPP. En effet une loi consacrée aux PPP peut rassurer les partenaires privés du haut soutien des autorités publiques. Un tel soutien est hautement salutaire au vu de la nature sensible des projets PPP et constitue son premier facteur de succès. La taille des investissements généralement requis dans les PPP requiert un cadre légal robuste et stable et une certaine cohésion au sein des différentes entités publiques impliquées dans le projet. La préparation des projets nécessite par ailleurs une certaine aptitude des agents publics, car les PPP ne constituent pas qu'une solution aux projets non éligibles à la commande publique traditionnelle, ce qui par ailleurs condamnerait les PPP à un échec.

4.2 Instauration d'un environnement pro-PPP

Pour séduire des investisseurs, le cadre règlementaire doit être ajusté pour favoriser l'investissement privé. L'environnement légal doit être clair et définir clairement qui approuve les projets sous format PPP et qui signe par conséquent les contrats PPP, et quels sont les secteurs autorisés accueillir des investissements privés, l'existence ou pas de limites aux investissements

étrangers. En effet, certains pays n'autorisent les PPP que pour les infrastructures économiques tel que le transport ou l'énergie tandis que d'autres l'autorisent dans tous les secteurs incluant la santé et l'éducation. Si le cadre légal applicable aux PPP n'est pas suffisamment spécifique, les contrats PPP pourraient être fragilisés par le droit commun et l'une des parties aux PPP désirant résilier le contrat PPP pourrait alors invoquer des dispositions légales générales pour arriver à ses fins. Il pourrait par exemple pour un nouveau gouvernement envisager de dénoncer et résilier un contrat accordé par le gouvernement précédant s'il désapprouve l'approche retenue.

En outre il est également important de se pencher sur les codes des marchés publics afin de s'assurer de leur compatibilité avec la mise en œuvre des PPP. Les PPP exigent des conditions de marché public qui soient transparentes, justes et concurrentiels lors du processus de sélection. Le secteur privé se gardera généralement de compétir dans un processus de sélection qui leur parait biaisé, et les gouvernements n'obtiendront pas un résultat optimisé s'il n'y a pas suffisamment de concurrence. Un ajustement du code des marchés public pourrait alors être nécessaire dans cette perspective.

Par ailleurs, l'accord sur les mécanismes de résolution des disputes constitue également un point crucial dans le dispositif règlementaire des PPP, car les PPP sont des contrats de longue durée, et il convient de déterminer les voies rapides de résolution des différends pouvant survenir au cours d'une très longue relation contractuelle. La partie privée étant la plus exposée, il lui revient de trouver des mécanismes lui garantissant ses droits et protégeant ses investissements. A cet effet l'arbitrage est généralement privilégié aux tribunaux, perçu comme plus rapide et de loin plus indépendant des interférences politiques.

4.3 L'organisation institutionnelle

Une allocation claire des responsabilités dans le cadre de la politique des PPP est cruciale pour la réussite des projets, tout au moins durant les phases de préparation. Qui approuve quoi et quand ? Qui est en charge de promouvoir les solutions en PPP ? Qui sera en charge du contrôle pendant la phase d'implémentation du projet PPP ? Les gouvernements doivent également disposer de capacités pour implémenter les PPP ou tout au moins avoir la possibilité d'accéder à cette forme d'expertise. C'est à cet effet que certains gouvernements ont mis sur pied des unités PPP afin d'apporter cette assistance technique. Les fonctions confiées à ces unités peuvent se résumer en 3 principales missions :

- La supervision : les unités PPP peuvent se voir confier la mission d'évaluer les projets PPP afin d'attester de leur éligibilité à ce format de commande publique. Pour conduire efficacement cette mission, l'unité PPP se doit d'intervenir dans le processus de sélection et d'apporter un avis au comité de sélection précisément post l'étude de faisabilité et préalablement à la production des documents d'appel à soumission, ainsi que préalablement à la signature du contrat PPP. L'unité peut également se voir confier un rôle de supervision, notamment de s'assurer que la mise en œuvre du projet PPP atteint ses objectifs ;

- La facilitation : les unités PPP peuvent apporter un support technique aux entités publiques contractant des PPP afin de les aider à identifier les opportunités de PPP notamment dans la rédaction des cahiers de charge. Ces organismes experts peuvent également jouer un rôle de coordination au sein des entités publiques impliqués dans un projet PPP (Ministère en charge de l'économie, Ministère en charge du Plan, Ministère en charge du Cadastre,

Ministère en charge des Finances, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de la Justice) ;

- Les unités PPP permettent également de faciliter les PPP en standardisant les procédures et en préparant les documents de soumissions et des modèles de contrats, réduisant ainsi les couts de transaction

- La promotion : les unités PPP identifient les projets pouvant être admis en PPP, et qui pourraient être proposés aux investisseurs. Ces propositions peuvent se faire à travers des prospectus, ou encore des plateformes en ligne. Les unités PPP peuvent également servir de point d'entrée pour les investisseurs désirant se renseigner au sujet des projets disponibles dans le pays, et de pouvoir par ce biais être en position de faire la promotion des PPP.

Par ailleurs, ces « organismes expert » peuvent constituer des acteurs dans le renforcement des capacités des administrations publiques en vue de développer leur compréhension des programmes de PPP, car la gestion de la perception des PPP par les administrations est essentielle dans la réussite des programmes PPP, autrement ces programmes pourraient faire face à des formes d'opposition intra-administration.

4.4 Assistance financière

L'un des principaux critères de réussite des projets PPP porte sur un mécanisme d'assistance financière de la partie publique. Pour développer un programme PPP, il est indispensable de disposer de ressources financières, premièrement aux fins de la préparation des projets. Certains pays ont à cet effet mis en œuvre des programmes de développement de projets. Ces programmes mettent en œuvre des recrutements de consultants en vue d'accéder à des expertises non disponibles au sein des administrations. Ces consultants peuvent être un conseiller juridique recruté pour rédiger le contrat PPP, un conseiller financier recruté pour évaluer les propositions financières faites par les soumissionnaires à un projet PPP, un conseiller technique recruté pour développer les spécificités d'un projet, un environnementaliste etc. En mettant en œuvre de tels programmes dédiés, les gouvernements s'assurent que les ressources nécessaires peuvent être rapidement mobilisées et ne dépendent pas du cycle budgétaire annuel.

Ces mécanismes peuvent devenir revolving afin d'assurer leur reconstitution en temps voulu. A cet effet, et dans certains pays, les coûts de développement de projet peuvent être supportés par l'adjudicataire du projet. Une expertise supplémentaire peut alors être sollicitée pour apprécier la soutenabilité et la profitabilité financière du projet. Des exonérations fiscalo-douanières peuvent alors être accordées dans cette perspective, ou encore des garanties apportées afin de couvrir des risques que le partenaire privé ne serait pas disposé à supporter.

Le partenaire public peut également décider de prendre en charge le financement partiel du projet pour couvrir ce qui est appelé « viability gap funding », qui traduit techniquement l'écart d'investissement à couvrir pour atteindre le seuil de rentabilité exigé du partenaire privé. Dans le cas par exemple d'une ligne de chemin de fer, la rentabilité socio-économique exigé du coté public peut inclure une réduction du temps des trajets, une réduction des tarifs par passager, et même une plus faible pollution. Ces gains socio-économiques constituent des couts économiques additionnels qui rendent le projet soutenable pour la personne publique. Le projet pourrait alors ne pas être financièrement rentable du fait de l'insuffisance de revenus générés par le projet (tarifs usagers faibles) pour couvrir les charges supportées. Le mécanisme du viability gap funding permet donc de couvrir l'écart de financement nécessaire pour rendre le projet financièrement rentable.

5 - Conclusion

Les effets de la croissance des investissements sur la capacité productive demeurent négligeables dans la zone CEMAC. Il n'est pas irrationnel d'envisager que cette inefficacité ne soit pas inhérente à l'organisation et au fonctionnement des administrations qui ont du mal à optimiser l'allocation des ressources.

Par ailleurs, il convient de constater que l'application du modèle de concession en Afrique Centrale a été globalement satisfaisante pendant près de 10 ans. Néanmoins aujourd'hui le modèle doit s'adapter aux circonstances de la réalité de la zone CEMAC et aux exigences des entités financières. Le système de concession actuel présente des imperfections qu'il faut résoudre pour continuer à attirer le capital privé et de développer des concessions d'infrastructure dans l´avenir. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de le modifier afin de parvenir à un cadre réglementaire clair et transparent, qui doit être permanent et homogène. Dans le cas contraire on peut courir le risque de cessation de l'exécution de projets d'infrastructures comme il en est le cas pour de nombreux projets ayant été admis sous le régime des contrats de partenariat notamment au Cameroun et au Congo.

Bibliographie :

1. **CARPA** (Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat) « Cadre Juridique des Contrats de Partenariat au Cameroun, Lois et Textes d'Application » Edition 2013.

2. **DALLARD, T.,** « Performance et coût global - Les enjeux du contrat de partenariat », Meridian Infrastructure, Décembre 2008.

3. **DUPAS, N., GAUBERT A., MARTY F., VOISIN A**., (2012). D'une crise à l'autre : quels enseignements de la crise de 2008 pour les partenariats public-privé ? Gestion et Finances Publiques 1, 51-59.

4. **DUPAS, N., MARTY, F. et VOISIN, A**.,« Maturité des financements et contrats de partenariats public-privé : les enjeux du refinancement à mi-parcours, Politiques et management public [En ligne], Vol 30/1 I 2013.

5. **FEMIP** « Étude sur les cadres juridique et financier des PPP dans les pays partenaires méditerranéens » Volume 1 – Une approche régionale, BEI 2011.

6. **LYONNET, M., et DU MOUTIER** avec la collaboration de clément FOURCHY, « Financement de projet et partenariats public-privé 2e édition », édition EMS 2012.

7. **MARTY, F., VOISIN A.**, (2008). Partnership Contracts and Information Asymmetries: from Competition for the Contract to Competition within the Contract? Document de travail OFCE 2008-06, février.

8. **SYMCHOWICZ, N.,** sous la direction de **BRACONNIER**, **S.,** « Partenariats public-privé et montages contractuels complexes », 2ème édition, Editions Le Moniteur, Paris 2009.

B. NOTE D'ANALYSE

« Transformation structurelle des économies de la CEMAC : pour une nouvelle approche »

Par : le Service de l'Environnement International, des Publications et de la Documentation

Contexte

Le plein emploi, la stabilité des prix et une croissance économique inclusive sont les principaux objectifs poursuivis dans toute économie moderne. Pour atteindre durablement ces objectifs, le cadre juridique et règlementaire dans lequel se déroulent les activités doit être adéquat, et des ac-tions doivent être menées, de manière coordonnées, par les différentes entités en charge de la mise en œuvre de la politique économique du pays. Lorsque ces actions ne sont pas coordonnées, les performances économiques sont généralement médiocres et erratiques, et induisent un chômage de masse et une augmentation du coût de la vie. La coordination est encore plus cruciale lorsqu'il s'agit d'une union monétaire ; en effet, lorsque dans une union monétaire les divergences sont trop importantes entre les politiques menées par les Etats, la politique monétaire devient de facto pas-sive et asymétrique, et influence très peu le déroulement des activités économiques.

Il est couramment admis que les retards de développement économique que connaissent cer-tains pays seraient en grande partie imputables à la mise en œuvre insuffisante des réformes struc-turelles nécessaires pour réaliser une croissance forte et équilibrée. Un environnement, juridique, infrastructurel et règlementaire de bonne qualité est donc indispensable pour garantir la bonne santé de l'économie toute entière.

Etat des lieux

Depuis près d'une dizaine d'années, les pays de la CEMAC se sont lancés individuellement, de manière non coordonnée, et chacun avec son horizon, des défis pour l'amélioration radicale du ni-veau de vie de leurs populations, essentiellement à travers le renforcement des infrastructures dites structurantes car devant favoriser la réalisation des investissements de production. Ces visions loin d'être endogènes, ont été surtout encouragées par le cycle favorable des cours des matières premières sur les marchés internationaux, notamment du pétrole, et par la procyclicité naturelle des politiques budgétaires dans nos pays.

Ces stratégies de développement basées sur des grands projets financés par endettement semblent avoir montré leurs limites, et les résultats décevants enregistrés un peu partout dans la CEMAC militent pour une nouvelle approche. Les réformes structurelles idoines n'ont pas été mises en place parallèlement au lancement de ces projets structurants qui, pour la plupart, sont restées inachevés à la suite du retournement de la conjoncture sur le marché des matières premières à par-tir du dernier trimestre de l'année 2014 ; ces projets ont également aggravé les risques de détresse sur les dettes des Etats.

Au-delà de quelques indicateurs macroéconomiques tels que les taux d'inflation et de croissance qui donnent une illusion de progrès, le tableau est beaucoup plus sombre lorsqu'on considère d'autres types d'indicateurs. En effet, sur la carte financière du monde, la zone CEMAC présente le plus faible taux de bancarisation avec moins de 20% de la population ayant accès aux services financiers conventionnels. Sur le plan scolaire, la couverture et la qualité de l'enseignement ne cessent de se dégrader ; faute d'adéquation formation-emploi, le système scolaire

met chaque année sur le marché des travailleurs à productivité marginale nulle. Et sur le plan de la santé, la situation est également alarmante, malgré les montants énormes injectés ; la forte prévalence à certaines maladies telles que le paludisme limite la disponibilité de la main d'œuvre, ce qui n'est pas de nature à encourager les investissements dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que l'agriculture.

A cause d'une absence totale de coordination des politiques économiques mises en œuvre dans nos pays, la convergence réelle des économies est peu visible et il est difficile dans ces conditions d'envisager la créa-tion de chaînes de valeurs sous régionales et de positionner chaque pays sur les segments où il pourrait dis-poser d'un avantage compétitif. Le parallélisme des intentions qui doit caractériser des pays ayant opté d'avoir une politique monétaire unique et des tarifs douaniers communs à leurs frontières extérieurs, a toujours fait défaut, et les pays signent très souvent de manière unilatérale des accord internationaux qui correspondent de fait à des remises en cause des conventions sous-régionales ; c'est le cas des accords de partenariat écono-mique (APE) avec l'Union européenne ; les pays de la CEMAC n'ont ainsi jamais pu négocier collectivement les règles d'origine (RO), qui constituent pourtant le cœur de tout accord commercial international.

La multiplication des zones franches économiques et des points francs dans tous les pays constituent des mesures de concurrence fiscale ; cette situation réduit la portée et l'efficacité de la politique monétaire com-mune qui a ainsi tendance à être asymétrique. La réglementation bancaire dans la zone est également peu favorable à la concurrence et à l'efficience, et met plus d'accent sur le renforcement des fonds propres que sur le respect de la règlementation ; le niveau du capital minimum de 10 milliards actuellement en vigueur dans la zone représente un véritable obstacle à l'entrée dans le secteur et sécurise une position de rente pour les banques déjà installées. Les primes de risques sur les emprunts des Etats de la CEMAC sont toujours très élevées par rapport à la moyenne observée dans les pays de même niveau de développement, à cause d'un climat des affaires peu favorable et surtout des problèmes de gouvernance qui sont très récurrents dans les pays de la sous-région.

A cause des problèmes structurels d'offre d'énergie électrique, la sous-région dans son ensemble n'attire presque pas d'investissements directs étrangers, exception faite des secteurs de la téléphonie mobile et de l'exploitation minière, dans lesquels quelques groupes internationaux se sont lancés au cours des dernières années ; aucune industrie d'envergure ne s'est installée dans sous-région, malgré des dotations factorielles énormes.

Les failles structurelles, sources d'inefficience sont très nombreuses dans la sous-région, et les convul-sions politiques et sociales que l'on observe dans presque tous les pays ne sont que le résultat inéluctable de l'accroissement de l'insécurité économique et de l'amenuisement structurel du niveau de vie dans nos pays. En 1960, selon les données du World Fact Book, l'espérance de vie d'un Mauricien était inférieure à l'espé-rance de vie moyenne dans la CEMAC, mais si de nos jours un citoyen de la sous-région devenait Mauricien, il pourrait vivre environ 15 ans de plus. En termes de capacités de production d'énergie, la CEMAC dans son ensemble comptait dans les années 1960, plus de barrages hydroélectriques que la Turquie qui n'en avait que 4, mais de nos jours ce pays dispose de plus de 160 barrages hydroélectriques et des capacités installées de plus de 70 000 MW, contre des capacités installées de moins de 5000 MW.

Comme corolaire aux diverses lacunes rappelées ci-dessus, les économies de la CEMAC sont très peu diversifiées, très vulnérables aux chocs, et généralement incapables de sortir par des moyens endogènes et sans assistance extérieure, du cratère d'une crise.

Piste de solution

Pour remettre durablement et de manière réaliste ces pays sur le chemin de l'émergence, et consolider les bases de leur prospérité future, un réajustement, voire un changement de paradigme s'impose. Ainsi, parallè-lement aux politiques macroéconomiques d'austérité, mises en place en échange des financements du FMI et destinées uniquement à assurer un lissage des cycles conjoncturels, des réformes profondes doivent être en-gagées. Ces réformes doivent concerner de manière non exhaustive, les domaines ci-après dans lesquelles des actions fortes et harmonisées au niveau sous-régional doivent être menées ; ces actions doivent, pour être efficaces, s'appuyer sur les résultats des études approfondies. Ces solutions doivent également être, à la fois équitables et inclusives, et finançables à un coût compatible avec les performances économiques du pays.

Les domaines prioritaires comprennent :

1. Les questions foncières	2. La disponibilité de la main d'œuvre et le marché du travail	3. L'agriculture et l'alimentation
4. Les infrastructures	5. Le développement rural	6. Les questions liées à l'énergie
7. L'endettement public	8. Le système financier : concurrence comme clé de la diversification des produits financiers	9. Les questions de gouvernance
10. Les règles d'origine sous régionales et les chaînes de valeurs communautaires	11. L'aménagement et la valorisation du patrimoine des villes	12. La sylviculture et l'industrie du bois
13. L'environnement et l'équité intergénérationnelle	14. L'intelligence artificielle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.	15. Les règles de la solidarité budgétaire en Afrique Centrale
16. L'industrie de la pêche	17. Le droit des affaires et le droit de propriété	18. Rationalisation des institutions sous-régionale et de leur fonctionnement
19. La santé et l'éducation		

Des réformes appropriées, dans chacun des domaines prioritaires ci-dessus, permettront de créer les conditions du renforcement les bases productives et d'exportation des économies de la CEMAC ; ces réformes sont également indispensables pour créer et consolider les chaînes des valeurs dans la sous-région.

Bibliographie

I – Sites internet :

1 - https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/
2 - https://www.ifitweremyhome.com/

II – Articles et ouvrages :

1. **Ahn, S., et Hemmings, P.,** (2000), « Policy influences on economic growth in OECD countries: An evaluation of the evidence », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, no 246.

2. **Audretsch, D.B., et Lehmann, E.,** (2002), « Debt or equity? The role of venture capital in financing the new economy in Germany? », CEPR Discussion Paper Series, no 3656.

3. **Bassanini, A., et Scarpetta, S.,** (2001), « Les moteurs de la croissance dans les pays de l'OCDE : Analyse empirique sur des données de panel », Revue économique de l'OCDE, no 33.

4. **Baygan, G.,** (2003), « Venture capital policy review: United Kingdom », OECD STI Working Papers, no 2003/1.

5. **Baygan, G., et Freudenberg, M.,** (2000), « The internationalisation of venture capital activity in OECD countries: Implications for measurement and policy », OECD STI Working Papers, no 2000/7 ».

6. **Blanchard, O., et Giavazzi, F.,** (2001), « Macroeconomic effects of regulation and deregulation in goods and labor markets », NBER Working Paper Series, no 8120.

7. **France** : Les réformes structurelles : impact sur la croissance et options pour l'avenir ; OCDE 2014.

8. **Husson, M.,** « Grèce : régression pour rien ? » A l'encontre, 23 Avril 2013.

9. **Malinvaud, E.,** « Réformes Structurelles du Marché du Travail et Politiques Macroéconomiques » ; XIIIe Congrès mondial de l'Association internationale des sciences économiques, Lisbonne, Portugal, septembre 2002.

10. **Tabellini, G., et Wyplosz, C.,** « Réformes structurelles et coordination en Europe», Conseil d'Analyse Économique, 2004.

Mise en page et impression :

SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC

736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun
Téléphone : (237) 22 23 40 30/60
Fax : (237) 22 23 33 29/50
E-mail : beac@beac.int
Site web : www.beac.int